

Convocation à
l'Assemblée du 17 mai 2018

PV de l'Assemblée du
14 décembre 2017

Comptes 2017

- Fonctionnement
- Investissements
- Investissements bouclés
- Bilan
- Commentaires
- Investissements complémentaires 2018

Informations communales

- Eau potable
- Population
- Coup de balai 2018
- Installation jacuzzi
- Nonagénaire
- Vote par correspondance
- Divers
- Informations AES

Informations écoles

- Festival du Petit Prince

Associations et sociétés locales

- FC Gumefens-Sorens
- Jette des Ponts
- Ass. Ile d'Ogoz
- Sté de tir « L'Arbalète »
- Marché des producteurs
- BerGiBike 2018

Memento

Bulletin communal MAI 2018



Le billet du Syndic

Chers Citoyens et Citoyennes de Pont-en-Ogoz,
Chers amis lecteurs et amies lectrices,

Pour clore l'exercice comptable 2017, nous devons procéder à une traditionnelle assemblée de printemps.

Comme vous pourrez le constater, le résultat de cet exercice 2017 est exceptionnel ! Ce sont principalement les rentrées fiscales qui ont largement dépassé les prévisions du budget. En effet, si les impôts des personnes physiques et morales constituent des montants qui sont donnés par l'Etat, la part des transactions immobilières, tout comme les retraits de 2^{ème} pilier, sont extrêmement difficiles à prévoir à l'avance, d'une année à l'autre.

Au stade des bonnes nouvelles encore, le Conseil communal a pu négocier l'arrivée d'une nouvelle liaison de bus qui passera par les villages d'Avry et de Gumefens. Cette liaison devrait, dans un premier temps, être surtout adaptée pour les étudiants, puisque le trajet prévu ira de Bulle à Bulle, en passant par le nouveau CO3 de Riaz. Si les détails ne sont pas encore connus, la cadence devrait commencer par un bus matinal et un en fin de journée. Le Conseil communal espère que ce nouveau moyen de mobilité sera également utilisé par d'autres usagers, ce qui permettrait d'intensifier quelque peu les correspondances par la suite.

Enfin, je me dois d'adresser un immense **MERCI** à Mme Rose-Marie Bulliard pour les années consacrées à l'administration communale et qui quitte ses fonctions à la fin du mois d'avril pour un départ à la retraite. Rose-Marie a déjà une remplaçante en la personne de Mme Océane Rial.

Je vous donne, dès lors, déjà, à toutes et à tous, rendez-vous le 17 mai 2018 pour notre assemblée des comptes et vous souhaite de belles journées ensoleillées pour l'été 2018.

Le Syndic

Christophe Tornare



**Les journalistes en herbe de 3-4H de l'école du Bry ont mené l'enquête dans la commune de Pont-en-Ogoz, munis de leur micro et de leur appareil photo. Ils ont rencontré plusieurs personnes qui ont accepté de parler de l'école quand elles étaient petites. Au fil des pages du bulletin, découvrez leurs interviews. Bravo aux enfants pour leur audace et leur professionnalisme !
Bonne lecture.**

Florence et Justine (enseignantes de 3-4H)

Tractanda

CONVOCATIION A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 17 MAI 2018 DE PONT-EN-OGOZ

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Pont-en-Ogoz sont convoqué(e)s en Assemblée communale ordinaire

le jeudi 17 mai 2018, à 20h00

à la Halle polyvalente, Salle 2015, à Avry-devant-Pont

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 14 décembre 2017
2. Comptes de fonctionnement et d'investissements 2017
 - lecture des comptes
 - rapport de l'organe de révision
 - approbation des comptes
3. Démission et nomination de membres à la Commission financière
4. Investissement complémentaire 2018 et rapports de la Commission financière, décisions spéciales sur :
 - Modification du bâtiment de l'ancienne déchetterie d'Avry pour l'installation d'une centrale de chauffe Fr. 70'000.-
 - Présentation du projet par Groupe E Celsius SA**
 - 2^{ème} complément pour la révision du PAL Fr. 80'000.-
5. Approbation nouveau règlement scolaire
6. Approbation modifications règlement de l'Accueil extrascolaire « Les Amaris »
7. Adhésion à l'Association de communes pour l'Ambulance Sud Fribourgeois – approbation des statuts
8. Informations du Conseil communal
9. Divers

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés auprès de l'Administration communale ainsi que sur le site internet communal (www.pont-en-ogoz.ch/fr/politique/assemblee/) au moins 10 jours avant l'assemblée. Ces documents étant à disposition, ils ne seront pas relus en assemblée, de même que pour le PV de l'assemblée du 14.12.2017 puisque publié en plus dans le bulletin communal.

Le Conseil communal

Nous avons rencontré Suzanne Barras à l'école du Bry...

- Est-ce que vous aviez une cantine ?
On rentrait manger à la maison.
- Comment alliez-vous à l'école ?
On était tout près. A pied.
- Comment s'appelait votre maître/maîtresse ?
Il s'appelait François Abriel.

Maxime, Lina et Clémentine



8 ans en 1937,
À l'école de
Villarsiviriaux

Procès-verbal - Assemblée du 14 décembre 2017



Procès-verbal de l'Assemblée communale de Pont-en-Ogoz du 14 décembre 2017

Présidence : M. Christophe Tornare, Syndic (Le Président)

Secrétaire : Mme Laurence Rimaz

Scrutateurs : M. Frédéric Thiémard (pour la partie côté salle de sport – 26 personnes)
M. Pierre-Alain Tercier (pour la partie côté fenêtres – 33 personnes)

Présents : 7 Conseillers communaux
59 Citoyennes et citoyens avec droit de vote (Conseil communal inclus)
1 Personnes externes à la Commune (sans droit de vote)
Soit un total de 60 participants

Lieu : Halle polyvalente – Avry-devant-Pont

Excusé(e)s : 6 personnes

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 17 mai 2017
 2. Budget de fonctionnement 2018 et rapport de la Commission financière
 3. Investissements 2018 et rapports de la Commission financière, décisions spéciales sur :
 - Rénovation des routes et trottoirs Fr. 200'000.-
 - Achat d'une pompe à traiter – multifonctions Fr. 30'000.-
 - Achat d'une lame à neige Fr. 13'500.-
 - Conduite d'eau et défense incendie Fr. 112'000.-
 - Suppression du réservoir d'eau de Champ-Traversey, Le Bry Fr. 30'000.-
 - Remplacement des conduites d'eau potable
Quartier Malamoillie, Secteur Gumefens Fr. 108'000.-
Quartier Villarvassaux, Secteur Gumefens Fr. 400'000.-
 - Mise à jour et actualisation du système informatique de l'administration Fr. 35'000.-
 - Epuration – mise en séparatif
Quartier Le Pavillon, Secteur Avry-devant-Pont Fr. 165'000.-
Quartier Vers la Maison, Secteur Avry-devant-Pont Fr. 185'000.-
 - Edilité Le Bry – création d'une place de lavage Fr. 50'000.-
 - Déchetterie Le Bry – remplacement de la clôture Fr. 18'000.-
 - Ordures ménagères – création d'un point de collecte à Gumefens Fr. 20'000.-
 - Assainissement de l'éclairage public - 2^{ème} étape Fr. 100'000.-
 - Gîte d'Avry-devant-Pont – rénovation et réhabilitation Fr. 150'000.-
 4. Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements 2018
 5. Informations du Conseil communal
 6. Divers
-

M. le Président ouvre l'Assemblée communale à 20h05.

Il rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 47 du 24 novembre 2017, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout-ménage.

Les 6 personnes excusées sont citées. Deux scrutateurs sont nommés, il s'agit de **M. Frédéric Thiémard** pour la partie « côté salle de sport » et de **M. Pierre-Alain Tercier** pour la partie « côté fenêtres » et la table du Conseil.

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande préalable n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé.

La présentation de l'Assemblée est projetée à l'écran et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions sur l'ordre du jour, avec quinze dépenses qui devront être passées et votées. Comme il n'y a pas de remarque, l'ordre du jour **est approuvé tel quel**.

Point 1

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 mai 2017

M. le Président rappelle qu'il n'est jamais lu puisqu'il est disponible dans le journal communal et sur le site internet, il demande s'il y a des questions ou remarques en lien avec le procès-verbal. Comme il n'y en a pas, il invite celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal du 17 mai 2017 est accepté à l'unanimité

Point 2

Budget de fonctionnement 2018 et rapport de la Commission financière

M. le Président rappelle que le budget de fonctionnement sera présenté, puis le budget d'investissement. Ensuite, on reprendra chacun des postes énumérés dans le tractanda pour des décisions spéciales et ce n'est qu'à la fin que l'on approuvera globalement les deux budgets.

La parole est donnée à **M. Michel Grivel**, Conseiller communal responsable des finances pour la lecture des postes du budget de fonctionnement 2018.

Le budget est affiché à l'écran et M. Grivel explique qu'étant donné qu'il a été publié dans le journal communal ainsi que les commentaires en page 11, il passera uniquement les résultats par chapitre pour éviter de trop prolonger.

Le total des charges pour le budget de fonctionnement s'élève à CHF 7'990'198.42 et le total des revenus pour CHF 7'856'155.00. Le budget 2018 se solde par un déficit de **CHF 134'043.42**, ce qui correspond environ à 1.92 % par rapport au revenu. M. Grivel demande s'il y a des questions par rapport au budget de fonctionnement. Comme il n'y en a pas, il passe la parole à la Commission financière, représentée par **M. Jean-Claude Wyss**.

M. Wyss transmet le rapport de la Commission financière à la suite des diverses séances avec le Conseil communal. Le budget de fonctionnement a été établi sur des bases prudentes, en tenant compte d'aucune modification du taux d'impôt. Le budget 2018 représente une augmentation de 17.3 % par rapport à 2017 et une augmentation quasi identique qu'en 2016. A noter que les recettes fiscales budgétées sont en augmentation de CHF 258'000.00 par rapport à 2017 et que les participations et subventions diverses sont en diminution de plus de CHF 75'000.00. Quant aux charges et amortissements compris, on est près des 8 millions, soit une augmentation de CHF 240'000.00, toujours par rapport à 2017. Les charges incompressibles sont de CHF 3'740.000.00, soit le 46.8 % du budget communal. Il est à préciser que même si le futur sera de plus en plus difficile à gérer, les indicateurs financiers des deux derniers exercices nous donnent une diminution de l'endettement net par habitant de CHF 187.53 alors que la moyenne des communes fribourgeoises a augmenté de CHF 145.00. Sur la demande de la Commission financière, le Conseil communal et l'administration ont établi un plan financier de fonctionnement détaillé pour les 5 prochains exercices avec un scénario de base, un pessimiste et un optimiste. Selon les documents et détails reçus et les tolérances que l'Etat fixe, la Commission financière recommande à l'Assemblée communale d'accepter le budget de fonctionnement 2018 tel que présenté.

M. le Président remercie M. Wyss et confirme qu'effectivement le Conseil communal a vu la Commission financière pour mettre au point le budget avant de le finaliser.

Point 3

Investissements 2018 et rapport de la Commission financière

M. le Président redonne la parole à **M. Michel Grivel** pour la lecture du budget d'investissement 2018 qui est affiché à l'écran. M. Grivel informe que les investissements qui sont en gris sur l'affichage sont ceux qui seront votés ce soir, il ne va pas les lire puisqu'ils seront passés en revue plus tard. La lecture du budget d'investissement se fera seulement au niveau des reports.

M. le Président donne à nouveau la parole à la Commission financière pour une prise de position globale sur les investissements. **M. Jean-Claude Wyss** dit qu'il est à préciser que le Conseil communal doit assumer la responsabilité des projets présentés. Le rôle de la Commission financière est d'analyser l'impact de ces projets sur les finances communales et d'examiner le but des dépenses ainsi que le plan de financement. Pour 2018, les investissements bruts vont s'élever à CHF 2'209'500.00, auxquels il faut soustraire des encaissements de taxes et des subventions pour CHF 160'000.00, ce qui représente une somme nette de CHF 2'049'500.00. Dans ce montant il y a des reports d'investissement au 31 décembre 2017 pour CHF 473'000.00, ce qui va porter les

investissements 2018 à CHF 1'576.500.00. Pour une partie il faudra faire un nouvel emprunt bancaire. M. Wyss relève un point particulier des projets, même si le montant n'est pas grand, afin de pouvoir optimiser le travail de l'administration, il est important que le système informatique soit mis à jour car obsolète. Selon le dernier calcul du Service des communes, la Commune dispose de la capacité d'investissement pouvant englober ces dépenses. La Commission financière donne un préavis positif en globalité pour les investissements présentés et recommande à l'assemblée d'approuver l'enveloppe totale.

M. le Président remercie M. Wyss. La planification financière pour les années 2018 à 2023 est affichée à l'écran et il informe qu'en 2019 le montant prévu pour la « route cantonale - accès au lac » devra être réaffiné, car actuellement à l'étude. On va tenter de demander une participation à l'ARG, laquelle aide les communes notamment dans le tourisme. Elle a surtout aidé pour les canons à neige et maintenant elle souhaite développer les activités sur le lac, c'est aussi un besoin d'avoir un accès correct pour accéder au lac. Il demande s'il y a des questions sur cette planification financière. Comme ce n'est pas le cas on va passer aux investissements. Etant donné qu'il y en a quinze, il demande d'être assez succinct en cas de question.

- Rénovation des routes et trottoirs CHF 200'000.00

M. Jean-Jacques Reynaud prend la parole. La réfection de la route de Russille a été plusieurs fois reportée. Elle va de la HAP jusqu'à la chapelle. Les photos montrent l'état de la route, elle est craquelée et morcelée. Actuellement les travaux dans le secteur sont terminés. Il cite les travaux prévus, soit le fraisage et le dégrappage du revêtement bitumeux, la reprise des canalisations du secteur cimetière et quartier des Chênes, stabilisation de l'accotement, stabilisation et compactage du coffre, selon les sondages que feront les ingénieurs pour voir s'il faudra refaire le coffre ou juste le stabiliser et le compacter, puis pose d'une couche de revêtement bitumeux. Il demande s'il y a des questions.

M. Jean-Pierre Bapst demande si les billons de bois et le gravier pour le chemin piétons seront remplacés par un trottoir. M. Reynaud répond que le sentier est aménagé sur des terrains privés, qu'on a fait des conventions avec les propriétaires. Un trottoir n'est donc pas certain mais une amélioration sera faite quand même, à voir quelle solution on va trouver pour remplacer les billons.

M. Ivano Giancola demande si la route est en séparatif. M. Reynaud répond que oui.

M. Bernard Morard dit que le gendarme couché est presque un gendarme debout et il trouve qu'il est trop violent. M. Reynaud répond qu'il a été fait conformément aux plans, à voir si une amélioration pourra être faite en même temps que la route, mais au moins il fait ralentir.

M. le Président demande aux personnes qui acceptent la rénovation des routes et trottoirs pour un montant de CHF 200'000.00 ainsi que son financement par les limites de crédits autorisés de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

- Achat d'une pompe à traiter – multifonctions CHF 30'000.00

M. le Président explique que c'est une pompe qui fonctionne comme un karcher à haute pression et à eau chaude pour traiter les mauvaises herbes, vu l'interdiction d'utiliser du glyphosate. Les cantonniers peuvent pourtant encore l'utiliser mais plus les communes. On a fait des essais avec deux machines différentes, cette solution est la dernière qui a fait ses preuves cette année et on vous propose de l'acheter. A savoir qu'on peut la déplacer et l'utiliser comme karcher pour nettoyer les abris de bus, trottoirs ou autre chose.

M. Chris Gabriel demande qu'elle est la durée de vie de cette machine. M. Reynaud explique que c'est une pompe avec un moteur diesel qui produit de l'électricité plus un petit moteur électrique pour la pompe. Sa durée de vie peut être de 10 ans ou même d'avantage. A savoir qu'on loue la pompe depuis environ deux ans et que la location coûte entre 5 et 6'000 francs par année. Donc en 5 ans on a pratiquement couvert les frais d'achat. La remorque pour la mettre dessus est comprise dans le prix ainsi qu'un dispositif de traitement à fixer au tracteur. La pompe a un réservoir de 1'000 litres.

M. Jacques Limat demande si on n'emploiera plus de produits chimiques. M. Reynaud répond que non, c'est seulement de la vapeur d'eau. Il faut l'utiliser trois fois par année pour avoir un bon résultat au niveau des repousses.

M. Pierre-Alain Tercier demande si elle va être louée à d'autres communes. M. le Président répond que cela a été envisagé, bien qu'à Sorens un conseiller communal met la machine de son entreprise à disposition. C'est un point qui a déjà été discuté en séance des Syndics et la location d'une telle machine ou autre, par exemple aussi pour planter les piquets à neige, n'est pas exclue. M. Tercier dit que si on fait un investissement de CHF 30'000.00 sur 10 ans, est-ce qu'on ne devrait pas continuer de la louer régulièrement pour avoir toujours une machine qui est à la pointe, est-ce que cet investissement est vraiment nécessaire alors que dans 5 ans il y aura peut-être une autre machine. M. Reynaud répond qu'en 5 ans de location on aura dépensé les CHF 30'000.00 de l'achat.

M. le Président rappelle que dans les CHF 30'000.00, il y a le pack complet, soit la pompe, la remorque et le moyen de fixation au tracteur.

M. Marcel Schmutz demande si ça ne serait pas plus facile de l'acheter en commun avec les autres communes, il veut savoir combien ça consomme de mazout et comment ça pollue. M. Reynaud demande à notre employé communal, M. Alexandre Mathys qui répond que cela consomme environ 25 litres de diesel par jour. M. Reynaud trouve cette consommation correcte et dit qu'avec un achat en commun elle n'est à personne ; il n'y a pas de contrôle, ni de réel responsable et on ne sait jamais où elle est stationnée.

M. le Président demande aux personnes qui acceptent l'achat de la pompe à traiter pour un montant de CHF 30'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 4 abstentions

- Achat d'une lame à neige CHF 13'500.00

M. le Président explique que c'est la lame à neige qui correspond au secteur d'Avry-devant-Pont. Pour le déneigement, toutes les machines (saleuses et lames) sont la propriété de la Commune et les agriculteurs sont rémunérés pour leur travail et pour l'utilisation de leurs propres tracteurs. Pour le secteur d'Avry, comme personne n'a été intéressé lors de la mise au concours du poste, la Commune a décidé de louer un tracteur pour l'hiver avec un nombre d'heures forfaitaires. A savoir qu'on ne peut pas louer la lame à neige, sinon on aurait loué les deux choses ensemble. Le garagiste ne loue pas les lames car il y a trop de risque de casse, c'est pour cela que la lame doit être à la charge de la Commune.

M. Marcel Schmutz demande le prix de l'heure avec la lame comprise. M. le Président répond qu'on ne peut pas louer la lame avec le tracteur. De plus on a un forfait d'heures pour le tracteur qui est conduit par les employés de l'édilité. M. Schmutz dit que si le coût du tracteur est de CHF 35.00/hre, peut-être que pour la lame cela ne représenterait que CHF 5.00 de plus à l'heure. M. le Président répète qu'on ne peut pas louer la lame à neige.

M. Jean-Louis Fragnière demande si la lame peut se mettre en triangle. M. Reynaud répond que non. **M. René Bifrare** intervient et dit que dans notre région ce n'est pas recommandé, c'est plutôt utilisé pour les gros engins et en plus ça fracasse les bordures et les gendarmes couchés. M. Reynaud dit que la nouvelle lame à neige est autrichienne et équipée de couteaux qui sont dans une nouvelle matière mais plus en acier, cela abîme moins les routes, s'use beaucoup moins vite et fait moins de bruit.

M. le Président demande aux personnes qui acceptent l'achat d'une lame à neige pour un montant de CHF 13'500.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 1 abstention

- Conduite d'eau et défense incendie CHF 112'000.00

M. Jean-Jacques Reynaud prend la parole et explique qu'il s'agit de travaux à la route du Gibloux et du Féty à Gumefens, selon affichage à l'écran. Les devis ont été faits par un bureau d'ingénieurs, les offres détaillées seront établies lors des appels d'offres. Il y a un manque de couverture d'hydrantes pour la défense incendie dans ce secteur. La conduite actuelle est privée, en 1"1/4, et qu'il y a un immeuble en construction. Dans le futur, la conduite d'eau de 180 mm de long sera de 165 mm avec la défense incendie pour 13 bâtiments. Cette conduite sera posée dans la route. Elle éviterait d'avoir le bras mort existant, car à l'avenir tous les bras morts seront supprimés, ceux de plus de 5 m n'étant plus admis. Sur le plan, M. Reynaud montre les parcelles qui restent à bâtir dans ce secteur. L'idée est de remplacer l'ensemble des conduites individuelles et privées.

M. Reynaud poursuit directement avec la présentation du sujet suivant.

- Suppression du réservoir d'eau de Champ-Traversey, Le Bry CHF 30'000.-

M. Jean-Jacques Reynaud explique où se situe le réservoir sur la route du Villars d'Avry à Le Bry. Ce réservoir à une capacité de 2 x 50 m³ et va être supprimé car il n'est plus en conformité. Une inspection avait eu lieu il y a 3 ans avec l'ordre de le mettre aux normes, mais les coûts sont disproportionnés par rapport à la taille du réservoir. Il n'y a aucune source qui alimente ce réservoir, il est alimenté par le réservoir de Surpin à Avry-devant-Pont, lequel a 13 ans et est dimensionné pour couvrir les besoins actuels et futurs. Dans les travaux exigés il aurait fallu entre autres bétonner les cuves, construire des portes étanches, procéder à la réfection complète de l'intérieur des cuves, changer le système de ventilation et construire un dépotoir-siphon pour vidange. Ces travaux n'ont pas été chiffrés exactement mais auraient coûté dans les CHF 150'000.00.

Les travaux prévus pour supprimer le réservoir sont la reprise de la conduite depuis l'arrivée de Surpin avec une vanne et la pose d'un réducteur de pression. Le bâtiment reste tel quel mais les cuves seront vides. Au niveau incendie, on est aussi assuré par l'eau de Surpin. Etant donné qu'il y a aussi une liaison depuis le réservoir des Marches, Le Bry peut être ravitaillé des deux côtés.

M. le Président reprend la parole et demande s'il y a des questions sur la conduite d'eau et défense incendie. Comme ce n'est pas le cas, il demande aux personnes qui acceptent cet investissement pour un montant de CHF 112'000.00 ainsi que son financement par les limites de crédits autorisés de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

M. le Président demande à présent si pour la suppression du réservoir de Champ-Traversey il y a des questions.

Mme Ludmila Muschiatti demande ce qu'on va faire avec le bâtiment. M. Reynaud répond que le bâtiment fait toujours partie du réseau d'eau, il reste un bâtiment de commande dans la gestion du réseau, car il est équipé d'une vanne, d'un réducteur de pression et d'un relais commande relié avec la chambre au virage des Marches. Le bâtiment est en bon état.

M. Louis Gremaud demande si ce n'est pas possible de laisser de l'eau en réserve en cas de sécheresse par exemple. M. Reynaud répond que non car elle resterait stagnante.

M. Séverin Haymoz demande si on a des plans précis du réseau d'eau et si les conduites sont inscrites au Registre foncier. Il ajoute que pour Le Bry l'année passée on a dû payer pour déplacer des conduites. M. Reynaud dit que beaucoup de conduites ne sont pas inscrites au Registre foncier car à une époque les gens laissaient passer des conduites à bien plaie sur leur terrain. A présent toutes les nouvelles conduites sont mises à l'enquête et inscrites au Registre foncier. Pour les plans, on relève actuellement les conduites dans le terrain et c'est pratiquement terminé. Le bureau d'ingénieur est en train de les établir. M. Haymoz demande si c'est la même chose pour le raccordement à la STEP. M. le Président répond que l'on sort du sujet et que si nécessaire il faudra en parler lorsque l'on traitera le sujet de l'épuration.

M. le Président en revient à la prise de décision sur cet investissement et demande aux personnes qui acceptent la suppression du réservoir d'eau de Champ-Traversey à Le Bry pour un montant de CHF 30'000.- ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

- Remplacement des conduites d'eau potable

Quartier Malamoillie, Secteur Gumefens CHF 108'000.00

Quartier Villarvassaux, Secteur Gumefens CHF 400'000.00

M. Jean-Jacques Reynaud expose que depuis 2015, il y a eu 5 interventions pour des fuites sur le réseau de Villarvassaux et 2 interventions en 2016 pour le quartier de Malamoillie. Les conduites de Villarvassaux sont en fonte de la fin des années 70. Leur tracé avait été fait avant la construction des villas et des aménagements dans le terrain. La profondeur varie entre 1.20 et 3 m. Il y a plusieurs services superposés dans la même fouille, ce qui n'est pas évident. La fonte ductile produite à cette époque était de mauvaise qualité et vieillissait prématurément. Du coup maintenant les coûts de réparation sont au frais du contribuable et le montant dépend du type d'aménagement privé à casser et à refaire. A l'écran, on peut voir des photos d'un remplacement de conduite à env. 3 m de profondeur et des photos de diverses fuites à Villarvassaux. On voit aussi que les conduites sont complètement corrodées et que des trous se forment. L'objectif est de travailler en 3 étapes sur le quartier de Villarvassaux, d'abord partir du haut du quartier avec 450 m de conduites et reprendre toutes les installations privées. L'année suivante portera sur un autre secteur de 380 m, plus bas vers le lac. La troisième étape sera de 160 m, mais à voir si cela n'a pas déjà été refait en même temps que les eaux usées il y a une dizaine ou quinzaine d'années. Actuellement ce sont des conduites de 100 mm et celles de 165 mm seront posées pour la défense incendie. A voir si des subventions ECAB seront allouées, ce qui n'est pas sûr pour Villarvassaux car l'ECAB subventionne le remplacement des conduites de plus de 50 ans (40 ans dans le cas d'espèce). Est affichée la situation actuelle puis future pour Malamoillie, M. Reynaud montre où il y a eu des fuites et où seront refaites les conduites.

M. le Président complète l'explication en disant qu'il y a passablement de travaux de réfection et qu'on doit malheureusement utiliser la manne communale que pour des réparations. Il est clair qu'on ne va pas enlever les conduites défectueuses, on va les laisser enfouies et en créer des nouvelles en refaisant des branchements privés. Il demande s'il y a des questions pour Villarvassaux.

Mme Karine Rusterholz parle de la réfection prévue sur la partie du bas depuis la ferme et dit que tout ce tronçon a été refait l'année dernière. Le comité du quartier avait fait une demande à la Commune pour savoir si des travaux étaient prévus avant d'entreprendre la réfection, la réponse avait été non. Cette réfection avait été prévue puisque de ce côté il n'y avait plus de construction donc plus de passages de camions. A présent s'il y a des travaux pour les conduites, les camions vont repasser par l'autre côté et elle demande si on a une garantie que l'état restera impeccable sur un revêtement tout neuf. M. Reynaud dit que lors de la demande, la réponse avait été négative car il n'y avait pas encore eu tous ces problèmes de fuites. Les conduites auraient dû durer encore au moins 30 ans. Pour les nouveaux travaux on va essayer de suivre le bord, sans démonter toute la route. Les travaux seront prévus plutôt à fin août et rien ne sera fait sans avoir avisé la corporation, on contactera aussi Swisscom et le Groupe E pour savoir s'ils ont aussi un intérêt.

M. René Bifrare demande si la nouvelle conduite sera en fonte ou plastique comme au Bry. M. Reynaud répond qu'on va poser du PE et dit qu'au Bry c'est en partie du PVC.

M. Jean-Luc Husser parle de la durée des conduites, comme elles auraient dû durer 30 ans de plus il demande s'il n'y a pas des garanties pour du travail de « m... » et si on n'a pas un avocat dans la commune. M. Reynaud répond que la garantie est depuis longtemps échue et que selon le PIEP les conduites doivent être amorties sur

80 ans. M. le Président dit qu'on peut continuer à travailler comme ça, mais on dépense plusieurs milliers de francs par intervention, juste pour des réparations !

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** demande aux personnes qui acceptent l'investissement pour le remplacement des conduites d'eau potable à Villarvassaux pour un montant de CHF 400'000.00 ainsi que son financement par les limites de crédits autorisés de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 2 abstentions

Pour le quartier de Malamoillie, comme il n'y a plus de question non plus, **M. le Président** demande aux personnes qui acceptent l'investissement pour le remplacement des conduites d'eau potable pour le secteur de Malamoillie pour un montant de CHF 108'000.00 ainsi que son financement par les limites de crédits autorisés de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

- Mise à jour et actualisation du système informatique de l'administration CHF 35'000.00

M. Pierre Justin Morard prend la parole et informe qu'au niveau de l'informatique, il y a 5 postes physiques installés pour environ 3 pleins temps. On a du matériel ancien et le système d'exploitation fonctionne avec Windows XP, système qui n'est plus soutenu ni mis à jour par Microsoft depuis 2014. Avec cette situation on commence à avoir des problèmes. On est membre de CommuNet, une association de communes qui centralise et gère l'informatique de plusieurs communes. Les données et fichiers sont actuellement sauvegardés à l'Etat de Fribourg. CommuNet a résilié le contrat qui la liait avec l'Etat de Fribourg et nous devons trouver une solution pour rapatrier les données. On doit au minimum installer un serveur à la Commune et gérer les copies de sécurité des données. Le montant prévu correspond à l'installation d'un serveur, au remplacement des PC actuels et au transfert des données de l'Etat de Fribourg à la Commune. On a demandé et reçu trois offres. Le but est de mettre en place une solution simple et fonctionnelle qui nous permette de garantir la sécurité des données.

Mme Karine Rusterholz demande s'il y a pas de licences de programmes prévues. M. Morard répond que les applications métiers sont des applications avec des licences annuelles qui représente un montant de CHF 10 à 12'000.00 par année, cela correspond à la mise à jour des applications et le support (lorsqu'on appelle en cas de problème). Ce montant figure déjà dans les comptes de fonctionnement de la Commune. Dans les CHF 35'000.00 il n'y a pas tous les coûts annuels reportés.

M. Ivano Giancola dit qu'à partir de l'année prochaine, il y aura une nouvelle méthode pour l'analyse des plans pour les mises à l'enquête de certaines communes et demande si ça sera prévu chez nous. M. le Président répond que ça sera obligatoire mais qu'on n'a pas encore reçu le système qui dépend de l'Etat de Fribourg.

M. Pierre-Alain Tercier demande si l'emplacement du serveur sera sécurisé et climatisé. M. Morard répond par l'affirmative pour la sécurisation du serveur, avec une copie en plus vers un hébergeur externe.

M. Séverin Haymoz demande si on fait les sauvegardes aussi sur papier. M. Morard dit que certains documents doivent être conservés sous format papier, en revanche au niveau de l'informatique on aura des données mémorisées au niveau informatique et papier, mais tout ne peut pas être imprimé, comme les mails par exemple.

M. le Président demande aux personnes qui acceptent la mise à jour et actualisation du système informatique de l'administration communale pour un montant de CHF 35'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

- Epuration – mise en séparatif

Quartier Le Pavillon, Secteur Avry-devant-Pont CHF 165'000.00

Quartier Vers la Maison, Secteur Avry-devant-Pont CHF 185'000.00

M. Daniel Savary présente les deux étapes supplémentaires pour la mise en conformité du réseau d'évacuation des eaux, selon le PGEE qui nous donne les étapes à suivre. En 2017, on a terminé la mise en séparatif du secteur En Redon et la suite est de faire le quartier du Pavillon où une récupération des eaux des habitations par gravité jusqu'à une station de pompage est prévue. Ensuite les eaux usées seront remontées jusqu'en Redon. Le but de ces assainissements est d'éviter qu'il y ait des afflux d'eaux claires dans les canalisations d'eaux usées et qu'elles surchargent la STEP de Vuippens.

La deuxième étape est de mettre en séparatif le secteur Vers la Maison à Avry-devant-Pont. Cette étape était déjà qualifiée d'urgente en 2009. Le but est de doubler une conduite existante. La première canaliser les eaux claires au ruisseau vers le bureau communal et l'autre sera une canalisation d'eaux usées. A savoir encore qu'un important investissement, à faire ces prochaines années pour mettre en conformité la Commune, sera la mise en séparatif du secteur allant de En Charmont jusqu'au Vignier. Ceci se fera en plusieurs phases.

M. Marcel Sottas demande si les montants pour l'épuration peuvent être financés par les réserves qui ont été créées pour l'épuration. M. Savary confirme.

M. Antoine Gremaud demande si la réserve suffira pour les futurs travaux. M. Savary répond que comme on va procéder par étape, de manière à correspondre à la réserve. L'ensemble des travaux a été chiffré et planifié, mais on parle d'investissements sur 5 à 10 ans.

M. Chris Gabriel demande si on arrive au bout des mises en séparatif ou s'il reste encore des secteurs. M. Savary dit qu'après les deux étapes proposées ce soir, il restera le gros projet de Charmont jusqu'au Vignier. Ce tracé implique plusieurs difficultés, notamment le passage sur l'autoroute, donc des travaux planifiés sur plusieurs années. M. Savary n'a pas tout le PGEE en tête, mais là il a cité les principaux travaux.

M. le Président ajoute que la Commune termine des travaux pour être uniforme sur tout le territoire communal depuis la fusion et ajoute que le Secteur d'Avry avait un peu plus de retard pour les mises en séparatif. Il en vient à la prise de décision du premier sujet et demande aux personnes qui acceptent la mise en séparatif du quartier « Le Pavillon » pour un montant de CHF 165'000.00 ainsi que son financement par prélèvement sur la réserve de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

M. le Président enchaîne avec le point suivant et demande aux personnes qui acceptent la mise en séparatif du quartier « Vers la Maison » pour un montant de CHF 185'000.00 ainsi que son financement par prélèvement sur la réserve de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

- Edilité Le Bry – création d'une place de lavage CHF 50'000.00

M. Daniel Savary explique qu'actuellement le lavage des véhicules se fait sur une place non conforme, selon une visite du Service de l'environnement. Une interdiction de laver les véhicules pourrait tomber du jour au lendemain. A l'écran sont affichées les mesures nécessaires, soit : un décanteur, un séparateur d'hydrocarbure, une chambre de contrôle, le tout allant à la STEP. La création de ces canalisations représente environ CHF 23 à 24'000.00, ensuite il faut amener de l'eau pour CHF 3 à 4'000.00 et puis il faut couvrir cette place, car les places de plus de 20 m² doivent être couvertes, ce qui coûte environ CHF 20'000.00. M. Savary dit que la Commune cherche aussi d'autres solutions, afin d'éviter une interdiction pure et simple de lavage des véhicules édilitaires.

M. le Président ajoute qu'on pourrait effectivement aller à la station de lavage du garage du Lac à Avry, mais ceci ne serait pas très correct avec les dépôts et résidus qui resteraient sur place. Dans les autres solutions, il explique que des entreprises ont été abordées pour savoir si elles seraient intéressées à installer une station de lavage publique à l'entrée de la déchetterie, à côté de la halle Schafer. Pour l'instant on a un refus et on attend d'autres réponses, mais c'est clair que si l'on ne trouve pas d'autre solution, cet investissement sera obligatoire. Il précise encore que, telle que présentée, la station de lavage serait réservée à l'édilité et pas publique.

M. Séverin Haymoz demande combien de véhicules possède la Commune. M. le Président cite les deux véhicules de l'édilité, un petit tracteur, les saleuses plus les saleuses des déneigeurs et les véhicules des pompiers. M. Haymoz dit que ce n'est pas le sel qui va polluer et trouve que le ratio entre nos véhicules et l'investissement qui est en fait une séparation très simple est un peu cher et pense que les garages privés sont sûrement contents s'ils peuvent gagner quelques sous avec leurs installations. M. Savary dit que le problème est que les véhicules sont souvent très sales et qu'on se voit mal d'aller encrasser les installations des autres. Là, c'est un investissement le plus simple possible pour créer une station minimale mais conforme afin d'éviter que les hydrocarbures passent dans l'épuration.

M. Alexandre Mathys précise que lorsqu'ils font du béton, ils n'ont pas de place pour laver les outils et ils ne veulent pas chaque fois déplacer leur matériel jusqu'au garage. Il dit que ce n'est pas que pour les véhicules, mais aussi pour le matériel ou pour laver les poubelles du bord du lac, en été.

M. Marcel Schmutz dit qu'alors on peut revendre le karcher. Il explique que Philippe Schafer a dû poser une installation pour le traitement de l'eau. M. le Président lui dit qu'il ne faut pas tout mélanger, que dans la pompe qui a été votée tout à l'heure il n'y a que de l'eau et pas de produits et que c'est de l'eau chaude. M. Savary confirme que ça sera un lavage simple à l'eau froide, sans système de traitement de l'eau.

M. Steve Rime dit que si l'entreprise Schafer est déjà équipée pour laver les camions, pourquoi ne pas voir avec eux. M. Savary dit que cela fait partie d'une des solutions, mais l'investissement est prévu et ne sera pas forcément utilisé.

M. Chris Gabriel demande si ce n'est pas prématuré, vu qu'on est déjà hors la loi, pourquoi ne pas continuer encore une année en trouvant peut-être une solution entre deux avec le garage du Lac ou chez Schafer. M. Savary espère que le Service de l'environnement soit aussi indulgent, car actuellement on peut vraiment nous interdire cela du jour au lendemain et, sans le financement, on se retrouve sans solution.

M. le Président demande s'il y a encore des questions et comme il n'y en a pas il demande aux personnes qui acceptent la création d'une place de lavage pour un montant de CHF 50'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité, avec 12 refus et 6 abstentions

M. le Président prend note du message et promet que le Conseil approfondira les solutions avant de passer à cette réalisation. Un retour d'information pourra certainement être fait lors de la prochaine assemblée du printemps.

- Déchetterie Le Bry – remplacement de la clôture CHF 18'000.00

M. Daniel Savary explique que comme le montre la photo, on voit que la clôture est très abîmée. Elle est située derrière le gros tas de branches qui, à force de s'appuyer, a fait plier les poteaux. Le but est de trouver une solution durable afin de pouvoir utiliser au mieux cette place pour l'entreposage des branchages. L'idée est d'employer du bois de la corporation forestière, de faire quelque chose de solide et de durable avec des « DIN » qui seront plantés dans le terrain et des traverses en bois pour tenir la charge du tas de branches.

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** demande aux personnes qui acceptent le remplacement de la clôture de la déchetterie du Bry pour un montant de CHF 18'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 1 abstention**- Ordures ménagères – création d'un point de collecte à Gumefens CHF 20'000.00**

M. Daniel Savary explique que la problématique sur Gumefens, à savoir des containers répartis sur divers emplacements, dont certains privés. Souvent les containers sont pleins, ils débordent et les sacs sont éventrés par des animaux. Etant donné que la Commune ne dispose pas de terrains communaux qui se prêtent à la pose de containers, l'idée est de changer la manière de collecter les ordures. Pour l'entreprise actuelle qui fait notre collecte, les camions sont équipés pour le ramassage des deux façons, soit pour des containers ou des moloks. Le système de récupération des moloks est plus rapide et propre. Des renseignements ont été pris auprès des communes voisines qui utilisent les moloks, les retours sont très positifs. L'endroit le plus approprié pour les poser, et qui appartient à la Commune, est la sortie de la route du Gibloux. Le Service de la mobilité a été approché, lequel nous a autorisé à utiliser cette partie de la route. On ne peut pas aller dans le champ, car c'est une zone agricole. La place pour le stationnement sera avant et après les moloks. C'est clair qu'il y aura un certain trafic près des moloks. Les riverains ont été abordés et ont donné leur accord. Les moloks vont remplacer largement tous les containers situés sur Gumefens. Le secteur Villarvassaux va conserver ses containers pour l'instant.

M. le Président ajoute que les deux premiers moloks seront installés à Gumefens et suivant les résultats, ils pourraient être posés encore ailleurs, notamment pour remplacer les containers d'Avry ou encore à proximité de la déchetterie au Bry.

M. Marcel Fragnière demande si deux moloks vont compenser les 12 containers actuels et si avec les futures constructions ils suffiront. **M. Savary** dit qu'on a une marge, mais que si vraiment on pourrait en poser un supplémentaire sur le haut du village. **M. le Président** répond que si ça ne suffit pas, on peut augmenter la cadence de ramassage. **M. Fragnière** demande encore si au niveau de la sécurité en hiver on a prévu quelque chose, car avec la neige on ne pourra peut-être pas se parquer devant et derrière. **M. Savary** répond qu'il faudra dégager la place correctement et dit qu'une glissière de sécurité sera installée.

M. Chris Gabriel demande s'il y aura aussi des moloks pour le carton et le papier. **M. le Président** répond que non, pas pour l'instant.

M. Ivano Giancola demande si on va passer au lecteur de carte avec un compresseur des ordures. **M. le Président** dit que cela n'a pas été examiné pour l'instant, car les sacs rouges actuels sont valables de Pont-en-Ogoz jusqu'à Riaz, grâce à une entente inter-communale avec un système de répartition des taxes et des charges.

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** demande aux personnes qui acceptent la création d'un point de collecte à Gumefens pour un montant de CHF 20'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité**- Assainissement de l'éclairage public - 2^{ème} étape CHF 100'000.00**

M. Yvan Maillard prend la parole et rappelle que la première phase avait été proposée pour une réalisation cette année et la démarche d'économie d'énergie continue. Comme on a pu le lire dans la presse, le but du canton est d'assainir les éclairages publics pour réaliser des économies d'énergie. Il dit que les travaux de la première phase n'ont pas pu débiter au mois de décembre comme prévu. Ils ont été volontairement retardés pour pouvoir bénéficier des dernières technologies LED afin d'obtenir une meilleure efficacité lumineuse, donc encore des économies d'énergie. Les plans des différents secteurs sont affichés. En rouge sont les luminaires qui seront changés dans la première étape. Sur le secteur du Bry, il s'agit surtout des grandes puissances : ceux qui sont à l'entrée, côté Avry, soit des luminaires avec un mât de 10 mètres et ceux au niveau des passages piétons. Il n'y aura pas vraiment de deuxième étape sur Le Bry, car pour les lanternes il faudra faire une autre réflexion afin de

savoir si on veut et comment on veut les assainir, donc ils feront partie d'une éventuelle troisième étape. Sur le secteur d'Avry, la deuxième étape sera de changer des sources de 70 à 100 W sodium. A Gumefens, d'abord le centre du village, puis les quartiers résidentiels.

Mme Karine Rusterholz demande si on va obtenir une subvention du Groupe E. M. Maillard répond que oui, pour la 1^{ère} étape déjà prévue. Pour la deuxième, la Confédération a remis en route une nouvelle possibilité de subvention. Par contre, avec des conditions plus drastiques comme par exemple au lieu d'un 50% d'énergie il faudra 60%. Le but est d'essayer d'aller dans le sens de pouvoir obtenir les subventions. Dans certains quartiers il faudra peut-être installer des détecteurs sur les mats pour optimiser l'éclairage seulement quand c'est nécessaire, ce matériel nécessitera sûrement un investissement un peu plus conséquent.

M. Louis Gremaud demande si ce n'est pas prévu sur tout le réseau que cela baisse durant certaines heures de la nuit. M. Maillard répond que oui : tout le réseau va baisser avec des programmations de réduction. Dans certains quartiers on ira même plus loin dans la diminution, par-contre sur les grands axes cela ne sera pas possible.

M. le Président demande aux personnes qui acceptent la deuxième étape de l'assainissement de l'éclairage public pour un montant de CHF 100'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

- Gîte d'Avry-devant-Pont – rénovation et réhabilitation CHF 150'000.00

M. le Président explique que cette gîte n'est plus affectée à l'agriculture, le bâtiment a été sorti du bail à ferme agricole. Sur les photos on peut voir qu'il y a surtout la charpente qui a souffert, le mur arrière est complètement sous terre. Il n'est pas étanche. Plutôt que de laisser ce bâtiment en l'état, l'idée est de le remettre à niveau, surtout assainir les murs, refaire la charpente, faire une salle au 1^{er} étage, laquelle sera brute et pourrait être louée pour des anniversaires ou autre par les citoyens. Il y a peu de places de parc, on essaierait de dégager de l'espace pour en créer une ou deux, pour le reste les places devraient se faire avant la forêt, plus loin. Le but est de remettre en valeur ce bâtiment afin de pouvoir le louer.

M. René Bifrare demande s'il y a de l'électricité. M. le Président répond par la négative, mais la ligne électrique n'est pas très loin. Ceci n'est pas prévu au budget actuel.

M. Séverin Haymoz dit que s'il n'a plus d'affectation agricole, est-ce que pour l'épuration il faudra tirer des conduites, ce qui coûterait assez cher pour mettre en séparatif. M. le Président répond qu'il y a une fosse et qu'elle pourra continuer à fonctionner avec un contrat pour la vider.

M. Jean-Luc Husser demande si elle sera mise à la disposition des citoyens. M. le Président répond que c'est le but pour la refaire.

M. Richard Fragnière demande si une écurie sera quand même prévue pour rentrer le bétail. M. le Président répond qu'aujourd'hui l'écurie est existante au rez, mais comme le mur arrière, contre la terre, doit être assaini, l'idée est de laisser brut le dessous et de faire une salle à l'étage, là où il y avait le foin. Au besoin l'écurie pourrait toujours être utilisée comme telle.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** demande aux personnes qui acceptent la rénovation et réhabilitation de la gîte d'Avry-devant-Pont pour un montant de CHF 150'000.00 ainsi que son financement par emprunt bancaire de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité avec 8 abstentions

Point 4

Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissement 2018

M. le Président dit qu'on va pouvoir passer à l'approbation en bloc des budgets de fonctionnement et d'investissement et demande si la Commission financière souhaite apporter un complément. Comme ce n'est pas le cas et qu'il n'y a plus de question, les deux budgets sont passés au vote et les personnes qui les acceptent sont priées de s'exprimer par main levée.

Les budgets de fonctionnement et d'investissement sont acceptés à l'unanimité

Point 5

Informations du Conseil communal

M. le Président redonne la parole à **M. Jean-Jacques Reynaud** pour nous parler de l'état de la situation de la consommation d'eau potable. Des tableaux sont affichés pour montrer la provenance de l'eau en 2016 et en 2017. Cette année, on a eu moins de pluie et on voit qu'on a dû plus pomper depuis l'ACAPE. Sur les graphiques suivants on voit la répartition des sources en pourcentage. Il n'y a pas de question.

M. le Président présente les graphiques sur la population, on voit qu'elle augmente, mais les charges liées augmentent encore plus. Si on prend les charges liées par habitant, on voit le coût supplémentaire par personne, soit plus de CHF 1'800.00 par année.

Dernière information, pour les fêtes il n'y a pas de changement pour les horaires de la déchetterie et le bureau communal sera fermé jusqu'au 8 janvier 2018.

Point 6

Divers

M. Jacques Limat prend la parole en son nom et de sa femme et adresse ses sincères remerciements à l'exécutif pour la distribution gracieuse de la revue Génération plus pour les aînés, pour l'entretien des sentiers pédestres, pour la restauration des bancs, pour la rénovation des routes communales et pour le sourire et l'entregent des employés communaux, c'est-à-dire l'administration, l'édilité et la déchetterie. L'assemblée applaudit.

Mme Bernadette Bernet dit que l'immeuble communal d'Avry-devant-Pont ne bénéficie plus des subventions, ce qui doit occasionner des hausses de loyer et demande si l'augmentation est supportable pour les familles et si la Commune fait un geste pour aider ces familles. M. le Président explique qu'effectivement les subventions qui étaient d'abord fédérales, cantonales et communales tombent après 25 ans. Les loyers avaient été fixés de manière initiale avec l'Office du logement et la subvention n'était accordée qu'aux personnes ayant un faible revenu. Pour diminuer cette augmentation de loyer, la Commune a accordé à tous les locataires une diminution des loyers de 10 %.

M. Louis Gremaud demande s'il n'est pas possible de créer un fond, comme le fait les grandes villes avec des sociétés qui mettent un capital à disposition, pour avoir des logements abordables afin de garder des gens et des familles qui ne peuvent peut-être pas payer un appartement trop cher mais veulent rester sur la région. M. le Président répond qu'on peut faire tout ce que l'on veut, mais à savoir que les familles qui ont vraiment de la peine peuvent s'adresser au Service social de la Gruyère. La Commune reçoit d'ailleurs toutes les semaines des décisions sur des aides octroyées.

Mme Ludmila Muschiatti dit qu'il y a trois ans elle avait demandé pour que les transports publics viennent au village et on lui avait répondu que ce n'était pas possible car il y avait un tilleul. Le tilleul n'étant plus là est-ce possible à présent ? M. le Président dit que les TPF sont venus faire un essai et la création d'un arrêt serait possible. Le Conseil communal doit encore prendre position, mais il s'agirait plutôt de bus pour un soutien scolaire avec un trajet du matin et de l'après-midi.

Mme Ludmila Muschiatti demande qu'un trottoir soit fait pour pouvoir faire un circuit à pied aussi le long de la route cantonale, car c'est dangereux. Il faut faire un cheminement sécurisé. M. le Président dit qu'on prend note.

M. Félix Morard demande si on des précisions quant à notre bureau postal. M. le Président dit qu'il est voué à être fermé. Le Conseil communal s'est opposé à cette fermeture, mais la Poste n'a pas trouvé de commerce pour une agence postale. La poste a rendu une décision à laquelle la Commune a fait recours ; il y a un temps minimum qui doit être impartit pour que les gens puissent se rendre dans un autre bureau de poste et celui-ci ne semble pas respecté à notre sens. Pas encore de réponse sur le recours.

M. Marcel Schmutz demande ce qu'est devenu le Mowag, quel prix il a été vendu et où il est, car il a des pièces en réserve. M. le Président répond qu'il a été vendu CHF 2'200.00 à Genève pour être utilisé comme Food truck. M. Schmutz demande l'adresse pour téléphoner. M. le Président dit qu'il faut passer par l'administration.

M. Marcel Sottas demande si on a des informations de plus pour la centrale de chauffe d'Avry et éventuellement de Gumefens. M. le Président dit qu'on n'a pas encore grand-chose à communiquer de plus que le résumé contenu dans le billet du Syndic du dernier journal communal. Rien n'est encore signé. On va remplacer la centrale de chauffe d'Avry par un système extérieur qui sera vraisemblablement un chauffage à pellets. Il pourrait y avoir deux ou trois chaudières qui se situeraient à la déchetterie d'Avry, avec un raccordement simultané de La Cornache. L'entier de l'investissement est à la charge de la société qui reprend le chauffage. Des extensions sont possibles et prévues pour des bâtiments proches du Centre d'Avry et éventuellement jusqu'aux Planchettes. L'étude est encore en cours. Quant à la question du bois, depuis le 1^{er} janvier la Commune n'a plus la maîtrise de son bois par la fusion des corporations forestières. La Commune a toutefois contrôlé que l'entreprise qui fournirait les pellets à Guin peut prendre le bois de la corporation. Du coup, les plaquettes seraient transformées en pellets. Pour la centrale de chauffe de Gumefens, aucune décision n'a été prise pour l'instant.

M. Marcel Fragnière demande si des démarches ont été faites avec Frigaz. M. le Président répond que non, quand les conduites ont été posées à proximité, dont à Gumefens, on avait donné une information aux citoyens intéressés afin de s'inscrire auprès de Frigaz, mais la Commune n'a pas fait de démarches avec le gaz.

M. Marcel Fragnière dit aussi qu'il y a eu un souci avec le bus bleu de l'école, il a fallu lui mettre les chaînes et demande s'il sera bientôt changé, car c'est le plus vieux, et si ça ne serait pas bien de prendre un 4x4. M. le Président répond que les bus vieillissent et les nouveaux ont des limites de capacité. Le conseil s'interroge sur le système des transports.

M. Pierre Justin Morard ajoute que les bus coûtent relativement cher en entretien et qu'ils sont entretenus de manière maximale pour assurer la meilleure sécurité des enfants. Il est vrai qu'on doit penser au remplacement ou à une autre solution. M. le Président précise que jusqu'à la fin de cette année scolaire (juin 2018), les subventions de l'Etat sont maintenues, mais qu'elles tombent dès la rentrée prochaine, donc un surcoût d'environ CHF 100'000.00.

M. Antoine Gremaud dit avoir apprécié les marchés des producteurs de cette année et l'année précédente et aimerait faire valoir qu'il est du ressort de la Commune de promouvoir ce genre d'évènement et pas seulement de s'occuper du bétonnage et goudronnage. Il dit qu'on a pas mal de sociétés, on vit bien ici, mais il faut prendre toutes les occasions qu'on a pour stimuler ce genre de chose. Le groupe actuel qui organise le marché est en difficulté et il demande que le Conseil communal fasse le nécessaire pour que cela puisse fonctionner. M. le Président répond que la Commune a mis en place certaines choses, qui peut-être ne se voient pas. Comme il y a des commerces dans la Commune, on doit aussi faire attention à ne pas trop s'immiscer dans le privé et veiller à une égalité de traitement.

M. Pierre-Alain Tercier a une question concernant les poubelles à chien à Le Bry, car il y en a une à la Cité d'Ogoz et c'est tout. Il n'y en a pas dans le centre et demande la pose d'une poubelle supplémentaire sur la Côte. M. le Président en prend note et le nécessaire sera fait, bien que certains n'en veulent pas en face de chez eux.

M. Pierre-Alain Tercier demande aussi si on attend que le terrain glisse sur la route cantonale avant de bouger pour le chantier à l'Abranna. Il a constaté que du terrain est descendu jusqu'à la maison en dessous, chez les Bapst, la boue coule et il y a de l'eau. Les ouvriers travaillent dans des conditions déplorables et il ne voit rien bouger alors qu'il a déjà signalé le cas plusieurs fois. Ils construisent des choses qui n'ont pas été mises à l'enquête, la PAC n'est pas au bon endroit, un logement supplémentaire est fait. M. le Président répond que ce n'est pas parce qu'il ne voit rien bouger que rien ne se fait. Une visite de conformité a été faite la semaine passée, une demande de mise à l'enquête complémentaire a également été demandée. En termes de stabilité de terrain, la Commune n'a pas de responsabilité, des calculs de stabilité ont d'ailleurs été faits avant le chantier. A savoir que la Commune est là pour contrôler la conformité du bâtiment. Des aspects dommageables entre voisins sont du ressort de procédures privées et non communales. Il rappelle aussi que l'autorité qui a délivré le permis est la Préfecture. M. Tercier demande qu'on aille voir, car avec le gel, le dégel et la pluie, le terrain glisse, il y a même des photos qui circulent sur les réseaux sociaux avec le texte : « que fait le Conseil communal ». M. le Président dit que si la construction glisse en bas, ce n'est pas une responsabilité communale. Des démarches sont en cours.

M. René Bifrare dit que la Commune a abandonné la source Uldry et demande si ce n'est pas possible de la remettre en service, car un ingénieur avait proposé, avant la fusion, de poser un système d'UV pour que cette eau soit de nouveau consommable. M. Reynaud comprend la remarque, car cette source avait toujours beaucoup d'eau. Cette source est irrécupérable en raison de l'activité agricole au-dessus et de la présence d'un paddock. Avec une zone de protection S1, tout de terrain du dessus devrait être condamné et plus exploité. Eventuellement elle pourrait être utilisée pour de l'eau industrielle. **M. Bernard Morard** dit que cette eau aurait dû être captée beaucoup plus haut, presque jusqu'à la forêt et là il n'y aurait pas de problème. M. Reynaud dit qu'à l'heure actuelle, avec les réseaux d'eau on a plutôt tendance à les régionaliser que d'aller vers un réseau uniquement communal. Faire un captage plus haut occasionne des coûts (peut-être deux millions), sans garantie d'avoir un résultat au bout.

M. le Président propose de clore cette assemblée, il remercie les citoyens et citoyennes de leur participation et adresse, au nom du Conseil communal, tous ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année. Il rappelle juste qu'il y aura l'opération coup de balai du nettoyage des rives du lac le 17 mars 2018 et que la Commune offre le repas de midi à la cabane des pêcheurs.

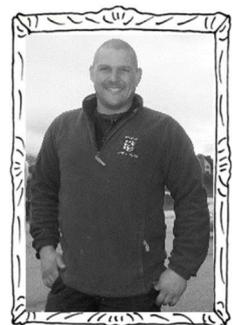
M. Michel Grivel intervient pour remercier notre Syndic pour tout le travail qu'il effectue pour la Commune et assure qu'il se donne vraiment à fond. L'assemblée applaudit.

L'Assemblée est levée à 22h30.

En annexe : la présentation affichée à l'écran durant l'Assemblée fait partie intégrante du présent procès-verbal

Nous avons rencontré Nicolas Pittet à la déchetterie du Bry...

- Qui était votre maîtresse préférée ?
Véronique Clément.
- Est-ce que vous vous faisiez gronder ?
Oui, beaucoup !
- Est-ce que vous vous faisiez taper sur les doigts avec une règle ?
Non, c'était fini ce temps-là. On devait faire des punitions.



Camille, Alodie, Colin et Jasmina



8 ans en 1991,
À l'école de Farvagny

Comptes 2017 - Fonctionnement

Comptes de fonctionnement			Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	C. Tornare	747'714	189'976	763'109	168'696	756'787	176'285
01	ASSEMBLEE COMMUNALE, CONSEIL, COMMISSIONS		121'662		133'330		142'916	
02	ADMINISTRATION GENERALE		568'268	189'976	570'590	168'696	555'348	176'285
09	BATIMENTS ADMINISTRATIFS		57'784		59'189		58'523	
Excédents de charge ou de produits				557'738		594'413		580'502
1	ORDRE PUBLIC		125'794	40'452	143'215	32'000	131'791	36'077
12	JUSTICE	D. Savary	42'590		36'799		35'392	
14	POLICE DU FEU	O. Oberson	76'702	40'452	96'500	32'000	81'397	36'077
15	MILITAIRE	O. Oberson			1'735		8'455	
16	PROTECTION CIVILE	O. Oberson	6'502		8'181		6'547	
Excédents de charge ou de produits				85'342		111'215		95'714
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	P. Morard	2'273'576	176'177	2'249'098	140'485	2'159'662	153'012
20	ECOLE ENFANTINE		145'813	23'813	156'923	17'500	145'202	26'647
21	CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE		1396'741	79'322	1404'097	72'485	1335'303	78'699
219	ACCUEIL EXTRASCOLAIRE "LES AMARIS"		70'528	65'798	49'355	32'500	49'144	39'666
22	ECOLEES SPECIALISEES		294'981		291'530		272'834	
23	FORMATION PROFESSIONNELLE		46'952		45'000		46'138	
29	ADMINISTRATION SCOLAIRE		318'561	7'244	302'193	18'000	311'042	8'000
Excédents de charge ou de produits				2'097'399		2'108'613		2'006'650
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	O. Oberson	276'715	8'410	251'878	6'000	236'575	8'600
30	CULTURE		56'170		62'108		60'840	
34	SPORTS	O. Oberson	207'878	8'410	172'270	6'000	173'707	8'600
35	AUTRES LOISIRS, COLONIES		1'330		2'000		1'295	
39	CULTE, EGLISE		11'336		15'500		7'33	
Excédents de charge ou de produits				268'304		245'878		227'975
4	SANTE	D. Savary	445'903	1'417	487'498	10'000	449'851	22'073
40	HOPITAUX		64'438		71'586		63'727	
41	HOMES MEDICALISES		316'514		341'056		304'118	
44	SOINS AMBULATOIRES		58'707		58'707		56'430	
46	SERVICE MEDICAL DES ECOLES		6'096	1'417	16'000	10'000	25'426	22'073
47	CONTROLE DES DENREES ALIMENTAIRES		149		150		150	
Excédents de charge ou de produits				444'486		477'498		427'778
5	AFFAIRES SOCIALES	D. Savary	931'703	6'455	948'158	6'500	920'237	3'909
50	AVS/APG/AI/ASSURANCE CHOMAGE			1'661		1'500		1'643
54	PROTECTION DE LA JEUNESSE	P. Morard	35'927	4'794	53'500	5'000	40'460	713
55	INVALIDITE		427'682		426'090		418'510	
56	ENCOURAGEMENT CONSTRUCTION DE LOGEMENTS		20'596		20'000		21'842	
57	PERSONNES 3EME AGE		11'697		11'800		7'636	
58	AIDE SOCIALE		435'800		436'768		431'789	1'553
Excédents de charge ou de produits				925'248		941'658		916'329
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	JJ Reynaud	518'512	69'600	509'224	8'000	472'279	27'124
62	ROUTES COMMUNALES, GENIE CIVIL		439'489	69'600	436'557	8'000	405'369	27'124
64	CHEMINS DE FER FEDERAUX		11'480		11'480		11'220	
65	TRAFIC REGIONAL		67'543		61'187		55'690	
Excédents de charge ou de produits				448'911		501'224		445'155

Comptes 2017 - Fonctionnement

7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		896'353	817'756	858'461	737'600	1'526'055	1'434'634
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU	JJ Reynaud	295'305	281'359	214'384	203'200	214'953	209'053
71	PROTECTION DES EAUX	D. Savary	349'084	349'084	353'000	353'000	1036'346	1036'346
72	ORDURES MENAGERES	D. Savary	191'547	160'699	209'688	159'400	210'624	160'480
74	CIMETIERE	JJ Reynaud	1'601	3'600	10'854		10'180	10'003
75	CORRECTION EAUX, ENDIGUEMENTS	Y. Maillard	1'862		22'000	2'000	11'593	1'320
78	PROTECTION DE LA NATURE	Y. Maillard	1'564		3'000		1'356	
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Y. Maillard	55'390	23'014	45'535	20'000	41'002	17'431
Excédents de charge ou de produits				78'597		120'861		91'421

8	ECONOMIE		236'459	137'265	242'059	144'000	295'933	222'083
80	AGRICULTURE	M. Grivel	470		1'170		1'137	
801	ALPAGE (exploitation)	M. Grivel	8'370	21'206	12'604	24'500	8'474	20'913
81	FORETS	M. Grivel	108'680	108'680	119'500	119'500	193'620	193'620
83	TOURISME	Y. Maillard	118'939	7'380	108'785		92'702	7'550
Excédents de charge ou de produits				99'193		98'059		73'850

9	FINANCES ET IMPOTS	M. Grivel	2'129'362	7'142'248	1'296'658	6'381'536	2'081'574	6'951'623
90	IMPOTS		100'404	5533'801	50'000	4777'918	77'985	5167'160
930	PEREQUATION FINANCIERE			252'875		252'875		240'471
940	INTERETS ET AMORTISSEMENTS OBLIGATOIRES		605'849	600'561	643'159	649'105	637'659	635'654
941	IMMEUBLE PATRIM.FINAN.C.LE BRY	O. Oberson	42'527	23'340	38'980	22'000	26'966	22'860
942	IMMEUBLES DIVERS	O. Oberson	39'536	1'110	11'800	1'110	13'149	1'110
942	ECOLE Y.C.BAT.COMMUNAL GUMEFENS	O. Oberson	203'151	257'335	200'408	229'258	208'288	243'877
943	IMMEUBLE COMMUNAL AVRY	O. Oberson	233'825	317'732	236'538	308'320	225'786	316'215
944	PARCHETS	M. Grivel	2'909	42'112	8'300	42'000	3'289	41'632
945	IMMEUBLE CORNACHE AVRY	O. Oberson	54'736	98'809	60'773	95'200	67'730	97'356
946	HALLE LE BRY	O. Oberson	6'804	750	3'700	750	21'085	750
99	POSTES NON VENTILABLES	M. Grivel	839'623	13'824	43'000	3'000	799'636	184'538
Excédents de charge ou de produits			5'012'886		5'084'878		4'870'048	

Récapitulation

		Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016		
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
		8'582'091	8'589'757	7'749'356	7'634'817	9'030'744	9'035'420	
0	ADMINISTRATION	C. Tornare	747'714	189'976	763'109	168'696	756'787	176'285
1	ORDRE PUBLIC		125'794	40'452	143'215	32'000	131'791	36'077
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	P. Morard	2'273'576	176'177	2'249'098	140'485	2'159'662	153'012
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	O. Oberson	276'715	8'410	251'878	6'000	236'575	8'600
4	SANTE	D. Savary	445'903	1'417	487'498	10'000	449'851	22'073
5	AFFAIRES SOCIALES	D. Savary	931'703	6'455	948'158	6'500	920'237	3'909
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	JJ Reynaud	518'512	69'600	509'224	8'000	472'279	27'124
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		896'353	817'756	858'461	737'600	1'526'055	1'434'634
8	ECONOMIE		236'459	137'265	242'059	144'000	295'933	222'083
9	FINANCES ET IMPOTS	M. Grivel	2'129'362	7'142'248	1'296'658	6'381'536	2'081'574	6'951'623
Excédents de charge ou de produits de fonct.			7'666			114'539	4'676	

Nous avons rencontré Anita Jaquet à la boulangerie d'Avry-devant-Pont...

- Combien étiez-vous dans la classe ?
On était 26 dans la classe.
- Aimiez-vous l'école ?
Oui, parce qu'on était obligé d'aller.
- Est-ce que vous faisiez beaucoup de sorties ?
Oui, on avait des courses d'école, ...



Andrea, Laly et Chloé M.



8 ans en 1966
À l'école de Marly

Comptes 2017 - Investissements

Compte d'investissement		Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	ORDRE PUBLIC			15'000			
15	MILITAIRE O. Oberson			15'000			
	Excédents de charge ou de produits				15'000		
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION P. Morard	12'192				49'996	
29	ADMINISTRATION SCOLAIRE	12'192				49'996	
	Excédents de charge ou de produits		12'192				49'996
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS O. Oberson			50'000		18'039	43'697
34	SPORTS O. Oberson					18'039	43'697
35	AUTRES LOISIRS, COLONIES			50'000			
	Excédents de charge ou de produits				50'000	25'659	
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS JJ Reynaud	130'727		620'000	131'500	145'085	89'275
62	ROUTES COMMUNALES, GENIE CIVIL	130'727		620'000	131'500	145'085	89'275
	Excédents de charge ou de produits		130'727		488'500		55'810
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	320'301	75'845	320'000	75'000	955'494	187'898
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU JJ Reynaud	141'847	20'000	140'000	25'000	793'484	64'322
71	PROTECTION DES EAUX D. Savary	115'009	55'845	100'000	50'000	150'188	123'576
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE Y. Maillard	63'445		80'000		11'822	
	Excédents de charge ou de produits		244'456		245'000		767'596
9	FINANCES ET IMPOTS M. Grivel	164'484	551'859	290'000		325'871	1173'614
9420	IMMEUBLES DIVERS O. Oberson		4'000				
9421	ECOLE Y.C.BAT.COMMUNAL GUMEFENS O. Oberson	31'896		50'000			
945	IMMEUBLE CORNACHE AVRY O. Oberson	52'743		240'000			
99	POSTES NON VENTILABLES M. Grivel	79'845	547'859			325'871	1173'614
	Excédents de charge ou de produits		387'376		290'000	847'744	

Récapitulation		Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
		627'704	627'704	1'295'000	206'500	1'494'485	1'494'485
1	ORDRE PUBLIC			15'000			
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION P. Morard	12'192				49'996	
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS O. Oberson			50'000		18'039	43'697
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS JJ Reynaud	130'727		620'000	131'500	145'085	89'275
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	320'301	75'845	320'000	75'000	955'494	187'898
9	FINANCES ET IMPOTS M.Grivel	164'484	551'859	290'000		325'871	1173'614
	Excédents de charge ou de produits				1'088'500		

Investissements bouclés en 2017

Compte	Libellé	Budget octroyé	Année	2015	2016	2017	Solde
70.502.10	PIEP réalisation hydraulique	25 000.00	2015		7 020.00	7 492.90	10 487.10
70.502.40	Pose d'un UV sur réservoir des Monts	50 000.00	2017		21 635.05	27 929.15	435.80
70.502.60	Liaison radio Champ Traversey	20 000.00	2017			24 629.95	-4 629.95

Comptes 2017 - Bilan

BILAN		2017		2016	
		Doit	Avoir	Doit	Avoir
1	ACTIF				
10	DISPONIBILITES	2 553 731		1 356 521	
11	DEBITEURS	1 772 956		2 139 076	
12	PLACEMENTS	4 719 987		4 728 775	
13	ACTIFS TRANSITOIRES	84 735		106 595	
14	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	6 533 785		7 315 807	
15	PRETS ET PARTICIP. PERMANENTES	0		100 000	
2	PASSIF				
20	ENGAGEMENTS COURANTS		184 565		323 030
22	DETTES A MOYEN ET LONG TERME		9 443 000		9 532 500
24	PROVISIONS		200 000		160 000
25	PASSIFS TRANSITOIRES		117 623		175 438
28	RESERVES		1 764 976		1 608 445
29	FORTUNE		3 955 028		3 947 362
TOTAUX DU BILAN		15 665 193	15 665 193	15 746 775	15 746 775

Nous avons rencontré Anne-Marie Morand dans le village d'Avry-devant-Pont...

- Comment s'appelait votre maîtresse ?

Une religieuse, Sœur Marie-Bernard.

- Qu'est-ce que vous aimiez faire à l'école ?

La géographie.

- Combien d'amis aviez-vous à l'école ?

Une trentaine.



8 ans en 1953
À l'école des filles
d'Avry-devant-Pont

Benjamin Gui, William et Ingrid



Commentaires et détails des Comptes de fonctionnement 2017

Les commentaires décrits dans les comptes 2017 ont pour but d'expliquer les différences les plus importantes par chapitre, par rapport au budget 2017 et aux comptes 2016, ainsi que de donner quelques chiffres pour information. Le nombre d'habitants de notre commune au 31.12.2017 est de 1828 personnes, soit 22 de plus qu'en 2016. Par contre, la population légale 2016 prise en compte pour les pots communs est de 1801 personnes.

(Une partie des chiffres donnés en comparaison est ajustée au Fr. 1'000.-)

L'exercice 2017 se boucle avec un bénéfice de Fr. 797'666.15 avant amortissements supplémentaires comptabilisés de Fr. 790'000.00

Le résultat 2017 est supérieur à 2016 avec une augmentation du bénéfice de Fr. 178'000.-.

Cet exercice qui est le meilleur depuis bien des années, reflète également de la bonne économie du canton de Fribourg. Si l'on ajoute le déficit prévu au budget de Fr. 115'000.- on remarque une différence positive d'environ Fr. 912'000.- par rapport au budget 2017.

Un tel résultat mérite des explications, que je vous décris ci-dessous en quelques lignes.

L'ensemble des charges correspondent plus au moins au budget, par contre dans les revenus chapitre « 90 impôts » nous avons une augmentation de Fr. 755'000.- ce qui nous donne quasiment le bénéfice 2017.

Totaux des charges pour notre commune, moins les imputations internes, les amortissements supplémentaires et prélèvement sur réserves :

Fr. 8'582'000.00 - Fr. 973'000.00 - Fr. 790'000.00 = **Fr. 6'819'000.00**

(ce qui correspond à environ Fr. 3'800.- de charge par habitant)

Détail bref des charges :

Communales	Fr. 3'525'000.-	<i>(soit 51.69 %)</i>
Cantoniales	Fr. 1'843'000.-	<i>(soit 27.03 % en augm. de Fr. 58'000.-)</i>
Associations de communes	Fr. 1'451'000.-	<i>(soit 21.28 % en augm. de Fr. 230'000.-)</i>

Détails des amortissements supplémentaires comptabilisés de **Fr. 790'000.00** comprenant :

Halle polyvalente	Fr. 300'000.-	<i>(valeur au bilan 2017 Fr. 2'734'000.-)</i>
Bâtiment école Avry	Fr. 200'000.-	<i>(valeur au bilan 2017 Fr. 632'000.-)</i>
Bâtiment école Gumefens	Fr. 200'000.-	<i>(valeur au bilan 2017 Fr. 813'000.-)</i>
Ouvrages génie civil	Fr. 335'000.-	<i>(valeur au bilan 2017 Fr. 269'000.-)</i>

Le bénéfice présenté à l'Assemblée communale est de Fr. 7'666.15

Chapitre 0 : Administration

Traitements et jetons du Conseil communal :	Fr. 94'000.-	<i>(comptes 2016 Fr. 105'000.-)</i>
Traitements du personnel administratif :	Fr. 272'000.-	<i>(comptes 2016 Fr. 273'000.-)</i>

Chapitre 1 : Ordre public

Salaires et solde pompiers :	Fr. 27'000.-	<i>(comptes 2016 Fr. 38'000.-)</i>
Taxe d'exemption du service pompier :	Fr. 32'000.-	
Vente ancien véhicule (Mowag) :	Fr. 2'200.-	

Chapitre 2 : Enseignement et formation

Subvention cantonale des transports :	Fr. 89'000.-	<i>(salaire, carb. ass. impôts et entr.)</i>
Particip. aux transports scolaires Etat-Commune :	Fr. 31'000.-	<i>(comptes 2016 Fr. 30'000.-)</i>
Traitement des chauffeurs de bus :	Fr. 58'000.-	
Participation camps hiver et été :	Fr. 33'000.-	
Bourses d'apprentissage et d'études :	Fr. 26'400.-	<i>(soit 88 jeunes à Fr. 300.-)</i>
Traitement du personnel de conciergerie :	Fr. 33'000.-	

Chapitre 3 : Culte culture et loisirs

Participations aux dépenses du conservatoire :	Fr. 38'000.-	<i>(comptes 2016 Fr. 37'000.-)</i>
Dons aux sociétés à but culturel :	Fr. 13'000.-	
Dons aux sociétés sportives :	Fr. 20'000.-	

Chapitre 4 : Santé

Frais financiers pour pers. homes médicalisés :	Fr.	45'000.- (comptes 2016 Fr. 35'000.-)
Soins et aide familiale :	Fr.	53'000.-

Chapitre 5 : Affaires sociales

Subsides pour HLM :	Fr.	21'000.-
Participation au service social la Gruyère :	Fr.	231'000.- (comptes 2016 Fr. 234'000.-)
Participation au service d'aides familiales :	Fr.	145'000.- (comptes 2016 Fr. 140'000.-)

Chapitre 6 : Transports et communications

Traitement du personnel édilitaire :	Fr.	156'000.-
Frais éclairage public :	Fr.	19'000.- (comptes 2016 Fr. 19'000.-)
Heures de déneigement :	Fr.	43'000.- (comptes 2016 Fr. 31'000.-)
Participation au trafic régional :	Fr.	68'000.- (comptes 2016 Fr. 56'000.-)

Chapitre 7 : Protection et aménagement de l'environnement**70 Approvisionnement en Eau**

Déficit du compte eau :	Fr.	14'000.- (taux de couverture à 95 %)
Location compteurs et abonnements :	Fr.	92'000.- (comptes 2016 Fr. 92'000.-)
Vente d'eau commune et hors commune :	Fr.	141'000.- (comptes 2016 Fr. 113'000.-)
Achat d'eau :	Fr.	28'000.- (comptes 2016 Fr. 19'000.-)
Entretien et rénovation des installations :	Fr.	116'000.- (comptes 2016 Fr. 137'000.-)
Participation à l'ACAPE :	Fr.	40'000.-
Prestations du fontainier :	Fr.	16'000.-

71 Protection des Eaux

Total des taxes d'épuration :	Fr.	346'000.- (comptes 2016 Fr. 347'000.-)
Attribution à la réserve :	Fr.	140'000.- (réserve au bilan Fr. 859'000.-)
Coût de participation à la STEP :	Fr.	138'000.-

72 Ordures ménagères

Taux de couverture du compte ordures ménagère 84 % limite du canton 70 %

Salaires surveillants :	Fr.	20'000.-
Frais de ramassage des ordures ménagères :	Fr.	151'000.- (comptes 2016 Fr. 160'000.-)
Produit taxes de base :	Fr.	71'000.-
Taxes proportionnelles aux sacs :	Fr.	58'000.-
Part. pesage containers privés :	Fr.	9'000.-

79 Aménagement du Territoire

Autorisations de construire et de démolir :	Fr.	23'000.- (comptes 2016 Fr. 17'000.-)
---	-----	--------------------------------------

Chapitre 8 : Economie

Loyers estivage, moyenne 38 génisses :	Fr.	9'500.- (Fr. 250.- pour la saison complète)
Subvention fédérale estivage :	Fr.	12'000.-

81 Forêts

Produits vente de bois :	Fr.	70'000.-
Prestations entreprises forestières :	Fr.	80'000.-
Subvention soins jeunes peuplements :	Fr.	29'000.-
Attribution réserve des forêts :	Fr.	2'000.- (réserve au bilan Fr. 6'000.-)

83 Tourisme

Participation à Gruyère Tourisme :	Fr.	14'000.-
Contribution ARG – Sports en Gruyère	Fr.	40'000.-
Contribution Régionalisation des sports	Fr.	24'000.-

Chapitre 9 : Finances et Impôts**Impôts (Taux 75% Pers. physiques et morales)**

Produit des impôts personnes physiques :	Fr.	3'909'000.- (hausse de Fr. 164'000.-)
Produit des impôts personnes morales :	Fr.	171'000.- (hausse de Fr. 46'000.-)
Contributions immobilières :	Fr.	508'000.- (hausse de Fr. 3'000.-)
Impôt à la source :	Fr.	72'000.- (hausse de Fr. 5'000.-)
Impôt sur les gains et les mutations immobilières :	Fr.	533'000.- (budget 2017 Fr. 140'000.-)
Impôt sur les prestations en capital :	Fr.	156'000.- (budget 2017 Fr. 140'000.-)
Impôt cantonal sur les véhicules :	Fr.	128'000.- (reçu du canton)
Intérêts des dettes :	Fr.	133'000.- (comptes 2016 Fr. 147'000.-)
Amortissements obligatoires :	Fr.	463'000.- (comptes 2016 Fr. 485'000.-)

Chapitre 99 : Postes non ventilables

Dépenses compétences du Conseil communal : Fr. 36'000.-
(achat véhicule pour pompiers, y compris aménagements)

Situation financière / Capacité d'investissement 2012-2016

Dettes brutes : Fr. 9'532'500.-
 MNA soit la moyenne des 5 dernières années : Fr. 473'995.-
 Crédit disponible au 31.12.2016 : Fr. 2'952'304.-
 Capacité d'emprunt : Fr. 7'392'040.-
Capacité totale d'investissement : Fr. 10'344'344.-

Bilan 2017

Remboursement du solde, prêt nouvelle laiterie de Gumefens-Avry, soit Fr. 100'000.- y compris le remboursement de la part sociale de Fr. 5'000.-.

Michel Grivel

Nous avons rencontré Marie-Jo Gapany à Gumefens...

- Combien étiez-vous dans la classe ?
On était beaucoup. Environ 30. On était six classes ensemble.
- Est-ce que vous aviez un bus ?
Pas au début mais depuis la 7H (ou la 5^e à l'époque) on avait un bus blanc et beige.
- Est-ce que vous étiez séparés filles et garçons ?
Oui au début. Après, quand on était avec Avry et le Bry non.

Faustine, Louis et Mathéo



8 ans en 1965
À l'école de Gumefens

Investissements complémentaires 2018

Modification du bâtiment de l'ancienne déchetterie d'Avry pour l'installation d'une centrale de chauffe

CHF 70'000.00

Cet investissement consiste à refaire la partie annexe du bâtiment situé au cœur du village d'Avry, de manière à abriter la nouvelle centrale de chauffage. La centrale elle-même sera réalisée par le Groupe E, mais quelques aménagements doivent être supportés par la Commune. De plus, le système des containers doit être revu. Le projet sera présenté en détail lors de l'assemblée.

Cet investissement est financé par le compte courant communal.

2^{ème} complément pour la révision du PAL

CHF 80'000.00

Dans la mesure où la procédure n'est pas terminée et que les investissements consentis jusqu'à ce jour ont été utilisés, un investissement complémentaire doit être voté.

Cet investissement est financé par le compte courant communal.

Informations communales



Problèmes sur le réseau d'eau - service de piquet



En cas de problèmes à caractère **URGENT** sur le réseau d'eau potable de la Commune de Pont-en-Ogoz, tels que :

Rupture de conduite - Suspicion de fuite d'eau - Manque de débit ou débit anormal au robinet - Eau trouble ou colorée - Odeur ou goût suspect de l'eau (même limpide)

N'hésitez pas à contacter le service de piquet (24/24) pour notre Commune au no :

026 552 51 33

Pour toutes autres **demandes ou communications ordinaires**, il y a lieu de s'adresser directement à l'administration communale au no tél : **026 915 14 94** ou par email : commune@pont-en-ogoz.ch



Qualité de l'eau - résultat des analyses mars 2018

Obligation du distributeur d'eau

Base légale : Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD) du 16 décembre 2016

Art. 5 Information des consommateurs intermédiaires ou finaux

Quiconque distribue de l'eau potable par une installation servant à la distribution d'eau est tenu de fournir au consommateur intermédiaire ou final, au moins une fois par an, des informations exhaustives sur la qualité de cette eau.

1. Information générale

Le tableau ci-après vous donne un condensé des analyses effectuées au début mars 2018. De plus amples informations sont disponibles en ligne, sur le site internet de la Commune :

<https://www.pont-en-ogoz.ch/fr/accueil-actualites.html>

2. Dureté de l'eau

Selon les zones de distributions, la dureté totale de l'eau varie entre **28,2 et 30,3 °fH**. En cas de longue période sèche, avec alimentation principale du réservoir des Monts depuis le captage d'Echarlens, ces taux peuvent sensiblement varier pour la zone de distribution de Gumefens, Restoroute, route du Lac, Châtillon et Thusy. La dureté de l'eau du captage d'Echarlens est sensiblement plus élevée et peut atteindre les 40° fH.

QUALITE DE L'EAU



Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires SAAV
 Amt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen LSVW

STS 0161



ETAT DE FRIBOURG
 STAAT FREIBURG

Laboratoire

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez
 T +41 26 305 80 00, F +41 26 305 80 09
 www.fr.ch/saav

Givisiez, le 12 mars 2018

Extraits RAPPORTS D'ANALYSE

Mars 2018

Analyses physico-chimiques

			Puits ACAPE Echarlens	Source des Monts + RFSM ↓ Réservoir des Monts	Réservoir des Monts ↓ Gumefens +Chatillon +Thusy	Puits Sous- Le Gibloux ↓ Avry + La Cantine + Le Bry	
Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Résultat	Résultat	Résultat	Norme
FR-LC-M-537-015	Couleur*		Incolore	Incolore	Incolore	Incolore	Incolore
FR-LC-M-537-018	Conductivité	µS/cm	685 ± 14	479 ± 10	496 ± 10	519 ± 10	max. 800
FR-MO-ISO 7027	Turbidité	UT/F	0.1 ± 0.03	0.1 ± 0.03	0.2 ± 0.03	0.04 ± 0.03	max. 1.0
FR-LC-M-537-037	Nitrite	mg/L	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	max. 0.50
FR-LC-M-537-037	Nitrate	mg/L	10 ± 0	8 ± 0	7 ± 0	7 ± 0	max. 40
FR-LC-M-537-038	Ammonium	mg/L	<0.05	<0.05	<0.05	<0.05	max. 0.10
FR-LC-M-537-039	Dureté totale	°fH	36.6 ± 1.4	28.2 ± 1.1	28.5 ± 1.1	30.3 ± 1.2	

Analyses microbiologiques

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Résultat	Résultat	Résultat	Norme
FR-LB-M-530-004	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	1	1 1	0	1 4	max. 100 à la source max. 300 dans le réseau
FR-LB-M-530-008	Escherichia coli	UFC/100 ml	0	0	0	0	max. 0
FR-LB-M-530-011	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	0	0	0	0	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

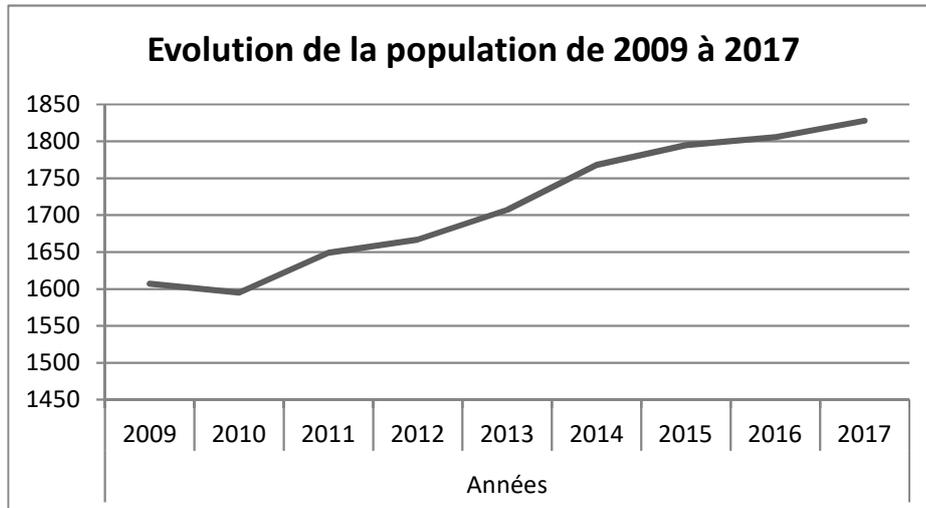
*: Paramètre mesuré à l'aide d'une méthode non accréditée.

Pour les paramètres analysés, ces échantillons sont conformes aux normes applicables de l'eau potable.

Informations communales

Evolution de la population

Nombre d'habitants au 31.12.2017 : 1'828 personnes



Le nombre d'habitants au 31.03.2018 est de **1839**.

ACTION COUP DE BALAI 2018



Un tout grand MERCI aux personnes qui ont participé à la manifestation 2018, ayant ainsi activement contribué au nettoyage des rives du Lac !

Cette année environ 150 participants ont retroussé leurs manches pour évacuer 22 m³ de déchets 1 m³ de verre.

Bravo à tous pour votre efficacité !



Nous avons rencontré Agnès Rouzeaud à l'école primaire de Gumefens...

- Est-ce que vous aimiez l'école ou pas ?
Quand j'étais petite, j'aimais beaucoup l'école.

- Combien aviez-vous de copains ?
J'ai beaucoup déménagé mais j'avais toujours 1 ou 2 bonnes copines avec qui je jouais particulièrement.

- Est-ce que vous aviez des thèmes en rapport avec l'environnement ?
Non, on ne parlait pas de ça. On n'était pas conscient du problème de l'environnement à cette époque-là.



8 ans en 1967
En France

Norman, Lisa et Sara



Informations communales

Installation d'un jacuzzi

Nous vous rappelons les exigences en matière d'énergie pour l'installation d'un jacuzzi. Au sens de l'article 21 REEn (Règlement sur l'énergie), les jacuzzis sont assimilables à des piscines (art. 18 Loi sur l'énergie).



Par conséquent, **les jacuzzis installés à l'extérieur doivent être chauffés à 100 % par des énergies renouvelables.** L'installation d'une pompe à chaleur est également possible si le bassin est équipé d'une couverture thermique. En outre, les jacuzzis et piscines installés à l'intérieur doivent être chauffés au minimum à 50 % par des énergies renouvelables.

L'installation d'un jacuzzi chauffé 100 % électrique est donc interdite

dans toutes les situations.

A noter également que l'installation d'un jacuzzi est soumise à une demande de **permis de construire**, selon la procédure simplifiée.

Durant ce printemps, le Conseil communal a eu le mérite de fêter le 90^e printemps de

M. Jean-Louis Villos, Gumefens

Il a été le Syndic de Gumefens de 1980 à 1991. Le Conseil communal adresse tous ses meilleurs vœux à M. Villos ainsi qu'à son épouse.



Nous avons rencontré Grégory Maisonneuve à la fromagerie de Gumefens...

- Qu'est-ce que vous faisiez à l'école ?

Un peu comme vous, j'apprenais à lire et à écrire mais ce que je préférais c'était le sport. Je jouais au foot, beaucoup.

- Combien de sorties faisiez-vous ?

Environ 2 ou 3 par année.

- Est-ce que vous aviez des ateliers libres ?

On n'avait pas d'ateliers libres mais on avait des moments où on faisait comme on voulait, nous en général on jouait au foot. Voilà.



Loane, Eva, Florian et Chloé Z.



8 ans en 1992
À l'école du Russey en
France

Informations communales

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Votations / élections

Suite à un nombre beaucoup trop élevé d'erreurs lors du vote par correspondance, erreurs qui peuvent rendre les votes non valables, nous vous rappelons les principes suivants :

- Veuillez **apposer votre signature manuscrite** à l'endroit indiqué.
- Veuillez introduire dans l' / les enveloppe (s) le / les bulletin (s) de vote.
- Mettez le certificat de capacité civique et l' / les enveloppe (s) de vote dans l'enveloppe-réponse.
- **Contrôlez que c'est bien l'adresse de renvoi (bureau électoral) et votre signature qui apparaissent dans la fenêtre !!!**
- L'enveloppe-réponse doit être soit postée et affranchie de manière à parvenir au bureau électoral de Pont-en-Ogoz avant la clôture du scrutin, soit déposée au secrétariat communal ou dans la boîte aux lettres de l'administration communale dénomination « Urne », à Avry-devant-Pont, au plus tard jusqu'au dimanche du scrutin à **9h30**.



Commune de Pont-en-Ogoz

Votation du / Abstimmung vom

Votre bulletin de vote n'est valable qu'avec votre signature !

P.P. CH-1644
Avry devant Pont



Certificat de capacité civique Stimmrechtsausweis

«Numéro» «Droits_de_vote»
«Ligne_adresse_2»

Déclaration: / Erklärung:
 Je vote par correspondance. / Ich stimme brieflich ab

 (Signature / Unterschrift)

Prière d'affranchir l'enveloppe en cas de dépôt à la poste
 Bei Versand durch die Post, bitte frankieren

Bureau électoral de la Commune
 de Pont-en-Ogoz
 Route de l'Eglise 13
 Case postale 32
 1644 Avry-devant-Pont



Nous avons rencontré Françoise Pasquier à l'école primaire de Gumefens...

- Comment s'appelait votre maîtresse ?
Ma première maîtresse d'école s'appelait Jeanine Tercier.
- Quand aviez-vous congé ?
Le jeudi et le dimanche. En 7H encore le samedi après-midi à partir de 15h.
- Combien étiez-vous dans la classe ?
24 ou 25. L'école a beaucoup changé. La maîtresse parlait, on écoutait, on écrivait beaucoup. Il n'y avait pas de jeux ou d'ateliers.



8 ans en 1970
Gumefens puis Bulle

Méline, Léo et Malik 

Informations communales - Divers

Avec l'arrivée de leur 10^{ème} anniversaire, le comité de l'association « Jette des Ponts » a offert à la Commune trois cubes sculptés, lesquels seront fleuris et/ou arborisés. Ils ont été installés dans chaque village, soit près de l'école de Gumefens, près de l'administration à Avry-devant-Pont et le 3^{ème} au bord de la route cantonale, à l'intersection pour se rendre à la Cité d'Ogoz.

Le Conseil communal remercie vivement « Jette des Ponts ».



Suppression de la ligne haute tension

Comme certains auront pu le constater, la ligne à haute tension traversant l'Autoroute depuis le bas de Gumefens et allant sur Avry-devant-Pont (Charmont) puis vers le Bry, a été supprimée.

Cette ligne est désormais enterrée. Elle longe l'Autoroute et a été intégrée au Viaduc de la Gruyère, pour ressortir vers Rossens.

Cette amélioration paysagère saura plaire aux personnes concernées.

*Photo du Groupe E SA
Gumefens : Levage spectaculaire d'un pylône de 12 t dans le cadre de l'enfouissement de la ligne haute tension entre Gumefens et Farvagny.*

Informations communales

AES Les Amaris

Pont-en-Ogoz

Après trois ans, l'AES a bien grandi : nous accueillons actuellement 42 enfants de la 1H à la 8H, nous avons ouvert des modules supplémentaires et les enfants ont toujours autant de plaisir ! Voici quelques photos de nos activités.

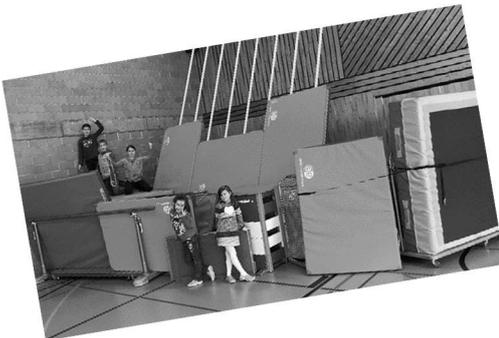


Heures d'ouvertures actuelles :

Lundi	fermé	11h35-13h40	fermé	15h20-18h30
Mardi	7h50-11h35	11h35-13h40	fermé	15h20-18h30
Mercredi	fermé	fermé	fermé	fermé
Jeudi	fermé	11h35-13h40	13h40-15h20	15h20-18h30
Vendredi	fermé	11h35-13h40	fermé	15h20-18h30



Vous pouvez inscrire votre enfant en dépannage pour autant qu'il y ait encore de la place.



Vous trouverez toutes les informations ainsi que plein de photos supplémentaires sur

www.aes-lesamaris.blogg.org.

Le délai d'inscription pour l'année scolaire 2018-19 est fixé au **15 mai 2018**.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter au 026/915.09.17 ou par mail à aes.lesamaris@outlook.com.

Je me réjouis de faire ta connaissance !

A bientôt !

Steve Oklé, Responsable



Nous avons rencontré Titi Morard à la distillerie du Bry...

- Qui était votre maîtresse d'école ?

Alors, moi j'avais un régent. Il s'appelait Eugène Chofflon. On était 6 degrés dans la classe.

- Comment vous habilliez-vous à l'école ?

Ha, mais comme tout le monde. Avec des pantalons, un pull, une veste et un bonnet.

- Comment alliez-vous à l'école ?

J'allais à l'école à pied parce que j'habitais juste à côté.



Pauline, Esteban et Clara



8 ans en 1967,
À l'école du Bry

Informations communales - Ecoles



Festival du Petit Prince

Jeudi 5 juillet dès 17h00 à la HAP à Avry-dt-Pont

Durant cette année scolaire, chaque classe découvre l'univers poétique du Petit Prince. Les élèves vous présenteront diverses activités (théâtres, danses, bricolages...) préparées durant l'année autour du thème du Petit Prince.



*Faites que le rêve
dévore votre vie afin
que la vie ne dévore
pas votre rêve.*

Vous pourrez également admirer les photos du Petit Prince en voyage prises par les élèves.

Les enseignants de Pont-en-Ogoz

*Toutes les grandes personnes ont
d'abord été des enfants, mais peu
d'entre elles s'en souviennent.
St-Exupéry*

Nous avons rencontré Christelle Tinguely à la commune de Pont-en-Ogoz...

- Combien aviez-vous d'amis ?
Deux copines et beaucoup de copains. On n'était que 3 filles.
- Comment s'appelait votre maîtresse ?
Françoise Pasquier.
- Est-ce que vous étiez sage ?
Oui, j'ai toujours été sage.

Iris, Benjamin Ga. et Amanda



8 ans en 1989
À l'école de Gumefens

Communications des associations et sociétés locales

**GUMEFENS
L. SORENS**

www.fcgumefenssorens.ch

Chers Parents,

Votre enfant aime jouer, être en compagnie d'autres enfants, il a envie de bouger, se faire plaisir, alors pourquoi pas l'inscrire à l'école de foot !

Pour qui : filles et garçons nés en 2011-2012 pour la saison 2018

Période : d'avril à fin juin et septembre à fin octobre

Quand et où : le jeudi de 17h45 à 19h00 au terrain de foot à Gumefens

Tenue : baskets (pour le début), habits de sport et 1 gourde

Personne de contact : Steve Rolle → as.rolle@bluewin.ch – 078/676.08.38

Votre enfant a la possibilité de venir 2 à 3 fois à l'entraînement pour se rendre compte et ensuite vous pourrez confirmer son inscription !!!

Pour toutes questions complémentaires, n'hésitez pas à contacter M. Steve Rolle.

Le foot c'est une belle école de vie où l'amitié, le partage et l'entraide s'apprennent en jouant !



Communications des associations et sociétés locales



Jette des Ponts

Vous convie à son

10^{ème} marché de printemps

le samedi 12 mai 2017 de 9h00 à 17h00

à l'école de Gumefens.

Une cinquantaine de stands de produits artisanaux, des démonstrations et diverses animations vous y attendent.

Participez à notre concours de la meilleure tarte aux pommes et tentez de remporter l'un de nos magnifiques prix.

La journée festive se prolongera par une soirée avec programme musical et possibilité de se restaurer.

Venez nombreux !!!

Nous sommes encore à la recherche de bénévoles afin que ce 10^{ème} marché soit un succès !

On compte sur vous et d'avance nous vous en remercions.

Veillez contacter M. Dominique Rouiller
au 079/652.41.87 ou roudom73@gmail.com



Association  Ile d'Ogoz

Excursion en bateau vers les falaises, la «Tête d'éléphant», la grotte, le barrage de Rossens et l'île d'Ogoz.

Les dimanches à 14h et 16h, départ du Port d'Ogoz, à Le Bry

Adultes: Fr. 18.- / Enfants (6-12): Fr. 8.-

Une idée cadeau?

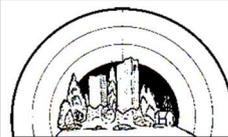
Offrez un bon pour une excursion du dimanche!

Pour toute autre manifestation: fêtes de famille, sortie du personnel, baptêmes, mariages, voir le site.

1645 Le Bry
Tél. 079 653 87 55
info@ogoz.ch
www.ogoz.ch



www.ogoz.ch



SOCIÉTÉ DE TIR "L'ARBALETTE" - LE BRY

www.tir-lebry.ch

SEANCES TIR OBLIGATOIRE 2018

Jeudi 26 avril 2018 de 18h30 à 20h00

Stand de tir de Le Bry

Jeudi 23 août 2018 de 18h30 à 20h00

Stand de tir de Le Bry

Les astreints se muniront à cette occasion des effets suivants :

- Arme personnelle
- Protection de l'ouïe
- Feuille PISA
- Livret de performances militaires
- Livret de service
- Pièce d'identité

Bienvenue à tous

Communications des associations et sociétés locales

Le marché des producteurs revient en 2018 !

Cette année encore, nous souhaitons par ce biais :

- Promouvoir une nourriture saine et de saison et favoriser l'économie locale.
- Créer et renforcer les liens entre les villageois et permettre un espace et un temps de rencontre et de convivialité.

Dans ce but, nous avons créé une association nommée : **Local'Terre'Native**, pour une alternative locale. Nous vous proposons :

- **Horaire de 10h à 14h avec des repas à partager**
- A chaque marché la possibilité d'acheter **pain, légumes bio du Jardin d'Ogoz, œufs, fromage, viande, produits du terroir, confitures et sirops.**
- Un espace dédié à **2-3 artisans de la région !**
- Le site internet, avec toute la programmation de l'édition 2018, est accessible en tout temps ! www.marchedesproducteurs.ch



LE PROGRAMME

28 avril

ARTISANS :

- REMOULEUR (AMENEZ VOS COUTEAUX)
- ANIMATIONS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE LANG
- VINS BIO DE LA CAVE DU CLOS-AIMONT

RESTAURATION : RACLETTE DE GUMEFENS

LEGUME DU MOIS : AIL DES OURS

26 mai

ARTISANS :

- DECORATIONS FLORALES DE NADIA FRAGNIERE
- BIERES DES MOLETTES

RESTAURATION : AUX PARFUMS DES SAISONS

LEGUME DU MOIS : ASPERGE

30 juin

ARTISANS :

- LA VANNERIE DE BERNARD BALMER
- PRODUITS DE BEAUTE VEYAH

RESTAURATION : PIZZA

FRUIT DU MOIS : FRAISE

25 août

ARTISANS :

- BIERES DES MOLETTES
- PRODUITS DE BEAUTE LE SENTIER DU BONHEUR

RESTAURATION : SAUCISSE BIO DE MARKUS

LEGUME DU MOIS : TOMATE

29 septembre

ARTISANS :

- LA COUTURE DE SANDRINE FESTA
- LA POTERIE DE NICOLE VAUDAN
- FORGE ARTISANALE DES MARADAN

RESTAURATION : SOUPE DE CHALET DES OJ

FRUIT DU MOIS : PRUNEAU

20 octobre

ARTISANS :

- LE PRESOIR MOBILE (AMENEZ VOS FRUITS)
- BIERES DES MOLETTES

RESTAURATION : SOUPE A LA COURGE DU MARCHÉ

LEGUME ET FRUIT DU MOIS : COURGE ET POMME

ON SE REJOUIT DE VOUS VOIR NOMBREUX !

Nous avons rencontré Christophe Donadello de l'entreprise Mivelaz au Bry...

- Qui était votre prof préféré ?
Antoinette

- Combien étiez-vous d'élèves ?
27

- Qui était votre meilleur copain ?
Alexandre Grebien

Morgane, Eva et Guillaume



À l'école d'Avenches,
au château

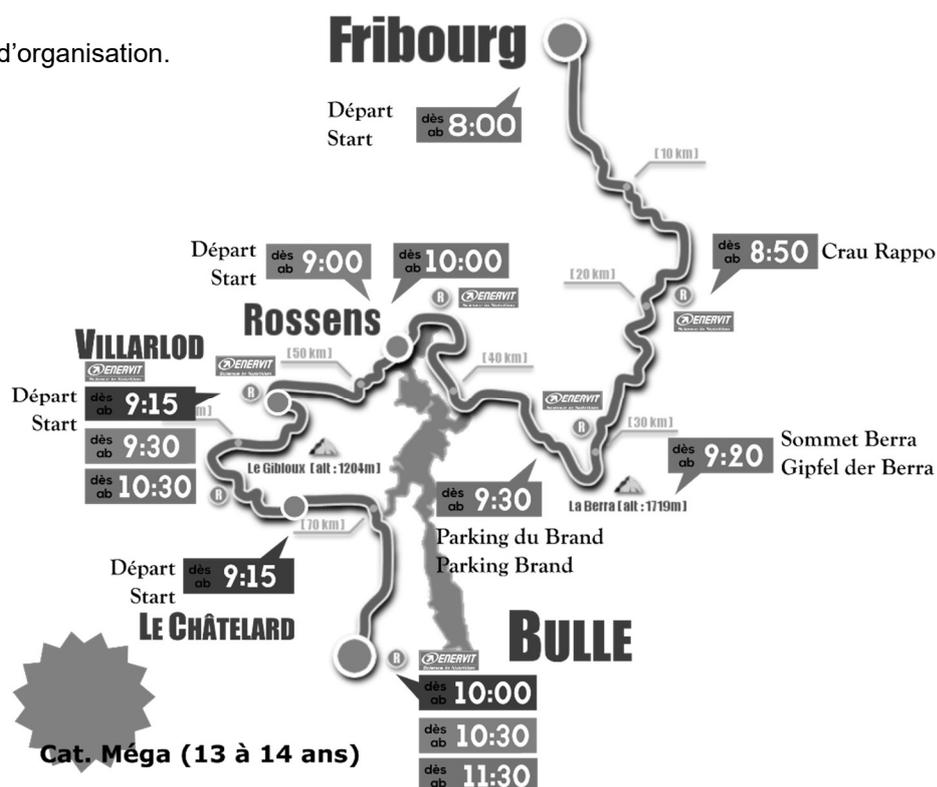
Communications des associations et sociétés locales



La 8^{ème} édition de la Groupe E Celsius BerGiBike, reliant Fribourg à Bulle, en passant par la Berra et le Gibloux, aura lieu le dimanche 24 juin 2018 et traversera votre commune.

Les départs respectifs seront donnés à 08h00 à Fribourg et à 09h00 à Rossens. N'hésitez pas à venir encourager les coureurs, mais soyez prudents et vigilants envers les plus jeunes lors du passage de la course.

Avec les remerciements du comité d'organisation.



Nous avons rencontré Andéol Barras à la boulangerie d'Avry-devant-Pont...

- Est-ce que vous faisiez des jeux ?

On grimpeait aux arbres, on discutait, on courait. On aimait bien la récré, c'était ma branche favorite, hi hi hi !

- Comment travailliez-vous ?

Alors, si c'était le sujet intéressant on s'appliquait et s'il n'était pas intéressant, comme beaucoup, on bâclait passablement. Mais au résultat final on a quand même passé des bons moments en classe. Des très bons moments.

- Est-ce que vous faisiez des bêtises ?

Evidemment qu'on faisait des bêtises, comme tout le monde mais bon, c'est difficile après 40 ans de se rappeler. On n'a pas été des délinquants.

Je me souviens d'une bêtise qu'on avait fait moi avec ma sœur et Francis Balmer. A l'époque ils avaient planté des ballons pour nous figurer la hauteur du viaduc et puis nous on pensait que ces ballons allaient nous emporter. On a été les détacher les uns après les autres. Et dans l'après-midi quelqu'un est venu frapper à la porte pour demander qui c'était qui avait détaché ces ballons. Ils étaient en caoutchouc avec 1.5 m de diamètre. Et ça s'est terminé qu'on ne devait pas les retoucher...et c'est ce qu'on a fait.



8 ans en 1972
Dans le cercle scolaire
d'Avry, Gumefens et le
Bry

Eloane, Martin et Amélie



Memento

Administration communale :

Route de l'Eglise 13
1644 Avry-devant-Pont
Tél. 026 915 14 94
Fax 026 915 28 58

commune@pont-en-ogoz.ch

Heures d'ouverture :

Lundi 14h00 – 17h00
Mercredi 9h00 – 11h30
Jeudi 15h00 – 19h00

<http://www.pont-en-ogoz.ch>



Bâtiments scolaires :

Avry-devant-Pont : 026 915 31 39 / Gumefens : 026 915 30 25 / Le Bry : 026 411 20 66

Déchetterie – Le Bry :

Horaire du 1 ^{er} mai au 15 octobre :	Lundi	19h00 – 20h00
	Mercredi	18h30 – 20h00
	Samedi	9h30 – 12h00 16h00 – 17h00
Horaire du 16 octobre au 30 avril :	Mercredi	19h00 – 20h00
	Samedi	10h00 – 12h00 16h00 – 17h00

Bureau de poste – Avry-devant-Pont :

Tél. 0848 888 888 Heures d'ouverture : Lundi à vendredi 15h00 – 18h00

Banque Raiffeisen – Succursale d'Avry-devant-Pont :

Tél. 026 915 60 20 – gibloux@raiffeisen.ch – www.raiffeisen.ch/gibloux

Heures d'ouverture : Lu-Ma-Me-Je-Ve 14h00 – 17h00

Boulangerie et Alimentation – Avry-devant-Pont :

Tél. 026 915 21 29

Heures d'ouverture :	Lu-Ma-Me-Je-Ve	6h30 – 12h00	15h00 – 18h30
	Samedi	6h30 – 12h00	fermé
	Dimanche	6h30 – 11h30	fermé

Fromagerie Gumefens – Avry :

Tél. 026 436 26 26 et 079 800 26 53

Heures d'ouverture : Lundi fermé
Ma à Sa 7h00 – 11h45 / 15h00 – 18h30
Sauf vendredi ferm. à 18h00
Dim. 7h00 – 11h45 / 16h00 – 18h30

Tea-room La Cigogne – Gumefens :

Tél. 026 915 08 27

Lu-Ma-Me-Je-Ve	6h00 – 19h00
Samedi	7h00 – 19h00
Dimanche	7h00 – 12h00

Buvette du Lac – Gumefens (camping) :

Tél. 026 915 15 70

Heures d'ouverture : Voir sur le site internet www.labuvettedulac.ch info@labuvettedulac.ch

Au bord du lac de la Gruyère, un endroit hors du temps, des mets du terroir, des produits fribourgeois, une ambiance conviviale.

Informations :

Justice de Paix de la Gruyère :	Tél. 026 305 86 40	JPGruyere@fr.ch
Préfecture de la Gruyère :	Tél. 026 305 64 00	www.fr.gruyere.ch
Feu :	Tél. 118	
Police :	Tél. 117	
Urgences médicales :	Tél. 144	
Hôpital de Riaz :	Tél. 026 919 91 11	
Médecin de garde de la Gruyère :	Tél. 026 350 11 40	
Pharmacie de service :	Tél. 026 912 33 00 (En dehors des heures d'ouverture normales)	